

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Mercredi 16 février 2011, à 20 h 40

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Christophe Buemi*, *Sylvain Clavel*, *M^{me} Maria Pérez* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 février 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février et mercredi 16 février 2011, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

Question: caissettes à journaux

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 octobre 2010 de M^{me} Charlotte Meierhofer, intitulée: «Caissettes à journaux?» (QE-338)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La plupart des caissettes à journaux dévolues aux associations de quartier ont disparu. C'est regrettable, car ces associations font un travail d'information remarquable.

En revanche, ce n'est pas le cas des organisations économiques, comme celle éditant *Tout l'immobilier*.

N'avez-vous pas le sentiment qu'il y a là deux poids et deux mesures?

S'agit-il d'une décision définitive?

¹ Annoncée, 2844.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une directive interne recense les critères d'attribution des emplacements de caissettes à journaux unifiées en ville de Genève. Au nombre de six (contenu rédactionnel, fréquence de parution, rédaction principale à Genève, tirage, type de diffusion et caractère payant ou gratuit), ces critères ont fait l'objet d'une analyse approfondie de la part du Service de la sécurité et de l'espace publics, lequel avait notamment pour objectif d'éviter que les caissettes de certains journaux, restées vides une bonne partie de la semaine ou du mois, servent de poubelles à certains citoyens peu scrupuleux.

Lors de l'attribution des quelque 800 nouveaux emplacements, il est apparu que le journal *Tout l'immobilier* remplissait les six critères cumulatifs précités, à l'inverse des journaux édités par les maisons ou les associations de quartier, raison pour laquelle aucun de ces derniers n'a pu prétendre à un emplacement réservé.

A noter que cette directive ne s'applique que sur le domaine public et qu'elle n'empêche pas les éditeurs des journaux non retenus d'installer leurs caissettes sur le domaine privé, ce qui est largement le cas aujourd'hui.

A ce jour, d'entente avec les différentes maisons de quartier ainsi que les deux associations de la Vieille-Ville, le département de l'environnement urbain et de la sécurité a décidé d'accorder, à chacune d'entre elles, la possibilité d'installer un maximum de trois caissettes amovibles, dans un périmètre restreint.

Cette décision n'est pas définitive, puisque le département étudie actuellement la possibilité de proposer, exceptionnellement, quelques emplacements sur les racks unifiés de la Ville de Genève aux maisons et associations de quartier. Cependant, en raison des recours interjetés par la société FB Edition Sàrl et le Groupement multimédia (Logic Immo) à l'encontre de la Ville de Genève, la procédure est suspendue.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Je ne suis pas satisfaite de la réponse de M. le magistrat. Même si *Tout l'immobilier* répond aux critères d'attribution des caissettes à journaux, pourquoi cette publication est-elle prioritaire sur les racks unifiés de la Ville de Genève? Je trouve que l'on accorde une place insuffisante aux journaux des associations en ne leur concédant que trois cassettes amovibles dans un périmètre restreint. Je le répète: je ne suis pas satisfaite de cette réponse.

- 4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 novembre 2008 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Véronique Paris, Anne Carron-Cescato, Catherine Gaillard, Florence Kraft-Babel et M. Jacques Baud, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2009, intitulée: «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!» (M-837)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- à concrétiser le projet de 24 ateliers d'artistes à la rue François-Grast dans les plus brefs délais, si possible en en réduisant le coût;
- à attribuer lesdits ateliers prioritairement à des communiers.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond à la motion M-837 par le dépôt de la proposition PR-838 du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 273 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un immeuble de logements et d'ateliers d'artistes, situé à la rue François-Grast, sur la parcelle N° 1716, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémoire 167^e année»: Développée, 1705.

5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 mars 1998, sur la pétition intitulée: «Déménagement de l'Ondine genevoise de l'école des Casemates» (P-69)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 69 au Conseil administratif afin que celui-ci trouve de toute urgence une solution de relogement acceptable et acceptée par l'Ondine genevoise.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à la séance du Conseil municipal du 10 mars 1998, une solution de relogement pour l'Ondine genevoise a été recherchée et, depuis le mois d'août 1998, cette dernière est installée à l'école du Mail.

L'Ondine genevoise occupe des locaux d'une surface de 514 m² pour un loyer annuel de 1494 francs. Ces locaux leur sont accessibles toute l'année de 8 h à 22 h, à l'exception des vacances d'été.

A la connaissance du Service des écoles et institutions pour l'enfance, l'Ondine genevoise est satisfaite de cette situation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

¹ «Mémoire 155^e année»: Rapport, 4347.

- 6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 janvier 2010 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Jacques Hämmerli, M^{mes} Odette Saez, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel, acceptée par le Conseil municipal le 27 avril 2010, intitulée: «Suivons les conclusions du forum Gesport: pour un soutien accru au mouvement Genève Futur Hockey» (M-899)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s’entremettre avec le Genève-Servette Hockey Club en vue d’un soutien accru de la Ville de Genève à l’association Genève Futur Hockey, laquelle vise à créer un encadrement professionnel pour le coaching technique de hockey et un concept sport étude adapté aux spécificités de ce sport;
- de créer une ligne budgétaire ad hoc dès le budget 2011.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève développe, au travers des prestations du Service des sports, une politique ambitieuse de soutien à l’intégration des jeunes par le sport.

Les excellents résultats sportifs obtenus ces quatre années dernières par le Genève-Servette Hockey Club ont attiré de nombreux jeunes à jouer au hockey sur glace. L’association Genève Futur Hockey encadre professionnellement déjà quelque 600 jeunes de trois équipes (Meyrin, Trois-Chêne, Genève-Servette) et elle ambitionne d’augmenter considérablement ses effectifs dans le futur. Ce rapprochement des mouvements juniors a plusieurs fois été salué publiquement par le Conseil administratif.

En juin 2010, le Conseil d’Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont décidé d’octroyer une aide financière de 2,75 millions de francs à l’association Genève Futur Hockey pour les années 2010 et 2011. La participation de la Ville de Genève se monte à 1,75 million de francs et celle de l’Etat à 1 million de francs. Ces sommes seront versées dans le cadre d’un contrat de prestations.

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 5819.

Le Conseil administratif a donc inscrit deux lignes dans son projet de budget 2011 pour l'association Genève Futur Hockey, une nouvelle subvention ordinaire de 500 000 francs, ainsi qu'une subvention extraordinaire de 500 000 francs également.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Simon Brandt (R). Je souhaite demander quelques précisions à M. Tornare au sujet de la réponse qu'il a donnée à notre motion M-899. Je crois savoir que les fonds destinés à l'association Genève Futur Hockey n'ont pas encore été attribués, pour cause – si j'ai bien compris – de documents manquants. Cependant, il semble que le Canton ait déjà versé les montants votés par le Grand Conseil. Je demande donc à M. Tornare où en est la Ville dans cette affaire. Qu'en est-il des sommes votées en juin et en décembre 2010? Quid de celles que le Conseil administratif devrait normalement demander à l'Association des communes genevoises (ACG)?

De manière plus générale, j'aurais aussi voulu demander à M. Pagani – mais il a quitté la salle – des nouvelles de la rénovation de la patinoire des Vernets prévue pour cet été. Prendra-t-il ses responsabilités en la matière, ou devons-nous, une fois de plus, les prendre à sa place?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question, car elle me permet de faire une mise au point. En effet, certains conseillers d'Etat font des déclarations outrancières dans cette République, via la presse ou au sein des commissions du Grand Conseil, pour talquer la Ville...

Comme je l'ai toujours dit, ils n'ont qu'à se référer à l'accord écrit signé au mois de juin 2010 par la Ville et le Canton au sujet de l'aide financière destinée à l'association Genève Futur Hockey. Ce document stipule un certain nombre d'exigences comptables incontournables pour que la Ville verse les sommes votées par le Conseil municipal, que je remercie au passage. Voter un crédit ne signifie pas forcément l'attribuer!

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, tant que les conditions d'attribution ne seront pas remplies, ni les 750 000 francs que vous avez votés en juin 2010, par le biais de la proposition PR-798, ni les 500 000 francs de subvention ordinaire votés en décembre 2010 ne seront versés. Ce n'est pas mon argent, c'est celui

des contribuables! Un certain nombre de clauses doivent donc être respectées pour qu'il puisse être versé. C'est ainsi que je conçois la gestion de l'argent public, qu'il s'agisse du Genève-Servette Hockey Club ou des bains des Pâquis, comme je l'ai écrit l'autre jour dans la *Tribune de Genève*. Ce n'est pas parce que l'on a des affinités avec des personnalités membres de certains comités ou fondations qu'il faut se montrer plus laxiste, en matière de respect des exigences comptables, avec les entités qu'ils représentent.

Pour vous rassurer, Monsieur Brandt, je vous informe qu'un groupe de travail au sein de mon département collabore avec le Genève-Servette Hockey Club. D'ici quelques jours, nous trouverons certainement une solution pour que ces montants puissent être versés en faveur de l'association Genève Futur Hockey. Mais les conditions posées doivent être remplies, il en va de la crédibilité du Conseil municipal et de la mienne aussi, bien évidemment.

La présidente. Je donne la parole à M. Buschbeck, non sans préciser – au cas où quelqu'un se poserait la question – que la discussion sur cette réponse du Conseil administratif à la motion M-899 est ouverte, puisqu'il s'agit d'un objet adopté par l'ensemble du Conseil municipal.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour ma part, j'aimerais compléter la question de M. Brandt. Monsieur Tornare, vous avez fait référence à l'accord de juin 2010, mais nous n'avons toujours pas connaissance de son contenu. Nous savons qu'il a été signé par la Ville et l'Etat, mais avec qui? Le Genève-Servette Hockey Club ou l'association Genève Futur Hockey? Pourriez-vous nous donner une copie de ce document?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Buschbeck, lors de la séance hebdomadaire du Conseil administratif, ce matin, M^{me} la maire nous a fait part de cette demande de la commission des finances. Nous avons donc donné notre autorisation pour que vous puissiez lire ce document.

En outre, j'insiste sur un point que j'ai peut-être survolé un peu rapidement, tout à l'heure, en répondant à M. Brandt. Lorsque je disais que le respect des conditions posées pour l'attribution de l'argent à Genève Futur Hockey engageait la responsabilité du Conseil municipal, je songeais notamment à la résolution R-141 votée en décembre 2010 lors du débat budgétaire, qui montre bien que votre parlement s'est montré aussi exigeant dans cette affaire que je le suis moi-même.

M. Simon Brandt (R). En préambule, je suggère à M. Buschbeck de s'informer un peu! Il suffit de taper sur Google «accord Ville Canton Genève-Servette Hockey Club juin 2010» pour trouver le document. Prétendre qu'on n'en a pas connaissance, c'est soit qu'on n'a pas cherché ou alors qu'on ne s'est pas donné la peine d'essayer! Il faut cesser de se plaindre que les documents manquent, alors qu'on ne veut simplement pas les lire ou les chercher. C'est vraiment se moquer du monde!

Cela étant, je remercie M. Tornare pour sa réponse et sa gestion de ce dossier, qui a toujours été honnête et droite. Je prends bonne note que, si tout va bien, d'ici quelques jours, le problème sera résolu. Si tel n'est pas le cas, je lui donne rendez-vous dans un mois pour en reparler...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous ne vous étonnerez pas que je prenne la parole au sujet du Genève-Servette Hockey Club! Je le répète, je n'ai jamais caché mon drapeau: je suis un fervent amateur de hockey sur glace, mais je ne supporte pas les manœuvres de couloir.

Aujourd'hui, on veut nous faire croire que le Genève-Servette Hockey Club ne va pas bien, parce qu'il n'y a pas de nouvelle patinoire, parce qu'on ne lui a pas versé d'argent... Mais ce club ne nous a jamais présenté ses comptes! Permettez, Monsieur Tornare, que je me réfère au courrier que vous avez adressé le 3 février 2011 à M. Pattaroni, président de la commission des finances. Vous y rappelez que la subvention extraordinaire de 750 000 francs votée par le Conseil municipal en faveur de Genève Futur Hockey, le 29 juin 2010, était subordonnée à la présentation d'un *business plan* – que nous n'avons jamais vu.

La subvention ordinaire de 500 000 francs votée le 13 décembre 2010 par le Conseil municipal était, elle aussi, subordonnée à certaines conditions énoncées dans la résolution R-141. Ce document mentionne quatre conditions posées par le Conseil municipal au Conseil administratif pour l'octroi de la somme précitée, dont la présentation des comptes 2009 détaillés de Genève Futur Hockey avalisés par une assemblée générale et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de Genève-Servette Hockey Club SA. Or, nous n'avons jamais reçu ces comptes. Je rappelle que le vote du crédit par le Conseil municipal est une autorisation de dépense, et non une obligation de verser l'argent immédiatement au club!

En ce qui me concerne, j'ai trois abonnements au Genève-Servette Hockey Club, dont deux en platine, et je les paie! (*Applaudissements.*) Oui, Mesdames et Messieurs, vous pouvez applaudir, parce que je m'implique personnellement dans le soutien à ce club – je fais également partie du Golden Eagle Club – alors

que d'autres demandent des billets gratuits et se font mousser sans jamais mettre la main au porte-monnaie!

Le Genève-Servette Hockey Club publie des communiqués de presse pour annoncer qu'il doit se séparer de certains joueurs en raison de difficultés de trésorerie dues à la non-construction d'une nouvelle patinoire. De plus, il nous envoie des formulaires de renouvellement d'abonnement pour les demi-finales et la finale, où il n'est pas qualifié! Qu'est-ce que cela veut dire? Que ce club est en rupture de trésorerie. Il a besoin d'argent frais!

Alors, que les *missi dominici* se renseignent avant de nous fatiguer avec leurs arguments! Ils ne connaissent pas ce dossier pourtant très clair. Nous demandons que les conditions posées à n'importe quelle entité subventionnée soient remplies également par le Genève-Servette Hockey Club. On nous annonce qu'il a engagé un directeur administratif; tant mieux, car il sera ainsi à même, dans les jours qui viennent, de satisfaire les exigences du Conseil municipal – en tout cas, nous l'espérons!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'entends avec satisfaction que le Conseil municipal a la volonté, pour l'octroi de toute subvention, de faire respecter certaines conditions comptables. Cependant, dans le cas de l'association Genève Futur Hockey, je suis au regret d'annoncer aux citoyens électeurs qui nous écoutent que ces conditions n'existent simplement pas! Tout est affaire de volonté politique, dans ce dossier.

Aujourd'hui, aucun document ne détermine qui a droit à quoi, comment et pourquoi. Certains estiment que toute l'aide financière accordée à l'association Genève Futur Hockey doit venir de la collectivité publique, et ils ne veulent pas de fonds privés; d'autres, au contraire, veulent faire reposer toute la subvention sur les privés et ne veulent pas de fonds publics... Tout cela n'est qu'une question de volonté politique.

Les questions que nous devons nous poser sont simples: voulons-nous que Genève Futur Hockey existe ou pas? Voulons-nous une nouvelle patinoire ou pas? Il n'y a que deux réponses possibles: oui ou non! Il est clair que nous répondons oui les deux fois. Nous ne sommes pas satisfaits de l'attitude des gens qui – notamment au sein du Conseil administratif – se retranchent derrière des critères actuellement inexistantes.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ce que je viens d'entendre est ahurissant! Quand les pouvoirs publics subventionnent qui que ce soit avec l'argent des contribuables, il est évident qu'ils sont en droit d'exiger des comptes!

Tout à l'heure, j'ai omis de rappeler que la résolution R-141 votée par le Conseil municipal exigeait, entre autres, la présentation d'une convention entre les clubs Hockey Club Trois-Chêne – il s'agit de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de Thonex – le CP Meyrin et le Genève-Servette Association. Aujourd'hui, l'association Genève Futur Hockey ne comprend que le mouvement junior du Genève-Servette Hockey Club, et les comptes de celle-là sont noyés dans la comptabilité de la société anonyme de sport-spectacle que constitue celui-ci.

Il ne faut pas dire n'importe quoi pour gagner des voix! Et surtout, mieux vaut veiller à ne pas s'exprimer sur un sujet que l'on méconnaît.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, nous avons débattu tout à l'heure au sujet de l'Usine. Or, nous avons mené cette discussion sur la base d'un projet chiffré comportant absolument tous les éléments nécessaires à la réflexion, et nous avons pris notre décision en connaissance de cause. Il devrait en aller de même pour toutes les subventions accordées par la Ville!

En commission, nous avons reçu la personne en charge du Genève-Servette Hockey Club ou de Genève Futur Hockey – peu importe, c'était extrêmement compliqué! – et j'ai eu l'impression que, en venant nous solliciter ainsi, elle nous prenait pour une vache à lait! J'ai l'impression que les gens concernés sont arrivés du Canada en se disant que, Genève étant la deuxième ville la plus riche du monde, il n'y avait pas de raison de ne pas prendre le Servette HC, qu'en cas de besoin notre Ville leur permettrait sans doute de se refaire...

Je ne suis pas d'accord! Dans cette affaire, pour une fois, je m'aligne tout à fait sur la position de M. Hämmerli: tant que nous n'aurons pas reçu les comptes du Genève-Servette Hockey Club pour vérifier qu'ils sont impeccables, nous ne verserons pas de subvention à ce club. Nous devons nous assurer que l'argent octroyé sera bien attribué strictement à Genève Futur Hockey, au lieu d'aller combler les déficits du Genève-Servette Hockey Club. C'est bien de cela qu'il est question ici, nous le savons tous! Tant que je n'aurai pas cette certitude, on me permettra d'avoir quelques doutes.

Or, pour l'instant, rien n'est sûr. Evidemment, certains radicaux sont très convaincus... Quant à moi, j'aime bien le Flamengo de Rio de Janeiro, club de football privé. Mais ce n'est pas pour autant que, si j'étais carioca, je voterais un budget pour les jeunes joueurs dudit Flamengo!

Tant que nous ne serons pas certains, sur la base de comptes précis, que la comptabilité du Genève-Servette Hockey Club et celle de Genève Futur Hockey ne sont pas imbriquées l'une dans l'autre, et que l'argent que les collectivités publiques veulent bien donner aux jeunes leur sera bel et bien attribué, il ne faut

pas verser les sommes votées. Bien sûr que nous aimerions octroyer une subvention aux jeunes mais, en l'absence de cette certitude, mes doutes m'amèneront à m'abstenir lors du vote. Je crois qu'il vaut mieux attendre de voir ce qui se passera par la suite.

Je sais bien que Genève est une ville riche, comme je le dis régulièrement, mais elle ne l'est pas assez pour enrichir certains propriétaires de clubs sportifs. Nous ne financerons pas les déficits du Genève-Servette Hockey Club! Il n'en est pas question! En tout cas, telle est ma position personnelle, celle de Salika Wenger!

M. Christophe Dunner (Ve). Je dois avouer que je m'étonne d'entendre les représentants libéraux-radicaux défendre à ce point une subvention destinée à une association qui ne respecte aucune des règles fixées par le Conseil municipal. Quand ces dernières seront respectées, nous pourrions entrer en matière pour verser l'argent.

Je tiens à rappeler que les conditions fixées par le Conseil municipal pour l'attribution des aides financières de la Ville sont infiniment plus souples que celles du Canton, où la majorité libérale-radical donne l'impulsion d'une rigueur bien plus grande vis-à-vis des associations subventionnées. Songeons à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), à la directive EGE-02-04, aux obligations de contrôle interne, à la révision par contrôle ordinaire...

Lorsque le Genève-Servette Hockey Club, respectivement Genève Futur Hockey, sera en mesure de respecter les conditions fixées par le Conseil municipal, la Ville pourra lui verser sa subvention. Etant donné les montants en jeu, nous pourrions d'ailleurs fixer les mêmes conditions qu'au niveau cantonal. Mais verser cet argent alors qu'elles ne sont pas remplies, c'est se moquer de la gouvernance municipale et des deniers publics qui sortent de la poche des contribuables!

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les propos que nous venons d'entendre sont vraiment étonnants. Je rappelle que, chaque fois que la commission des finances a demandé des documents au Genève-Servette Hockey Club et au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports dirigé par M. Tornare, elle les a reçus. Cela a peut-être pris du temps, peut-être avons-nous dû attendre, mais nous avons toujours fini par obtenir les documents demandés.

On sait bien que l'Etat effectue des contrôles beaucoup plus stricts que la Ville auprès des entités qu'il subventionne. Prétendre le contraire est absolument faux! En ce qui concerne l'affaire qui nous occupe ce soir, le Canton a

fait son travail, et il attend maintenant que la Ville délivre la subvention promise à Genève Futur Hockey. Les critères de son attribution sont remplis, du point de vue de l'Etat.

M. Tornare a accusé certains membres du Conseil d'Etat de répandre des rumeurs... Je crois qu'il faut savoir de qui nous parlons: il s'agit de M. Charles Beer, qui pilote ce dossier de manière selon nous totalement satisfaisante. Nous ne comprenons donc pas pourquoi la Ville et l'Etat ne parviennent pas à se mettre d'accord. Un audit commun à l'une et à l'autre a été réalisé auprès du Genève-Servette Hockey Club à deux reprises. Tout dernièrement, des fonctionnaires de la Ville et du Canton ont eu accès aux comptes du club et n'ont pas formulé de remarques particulières à ce sujet.

Vos réticences sont donc absolument incompréhensibles, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, si ce n'est que vous n'aimez pas le hockey sur glace! Tous les propos tenus ici contre le Genève-Servette Hockey Club émanent de personnes qui n'aiment tout simplement pas le hockey et qui s'opposent à la décision du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et du Conseil municipal de faire un effort pour soutenir ce sport cette année. Pour toutes ces raisons, étant donné que les critères fixés sont remplis, nous demandons que la Ville honore ses engagements.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Dans ce dossier, on ne sait ni qui joue avec qui, ni qui joue à quoi... En tout cas, il est désolant de voir comment on caricature les personnes qui s'investissent pour le hockey à Genève.

Selon moi, MM. Hugues Quennec et Chris McSorley ont prouvé qu'ils pouvaient mobiliser la population autour de ce sport et faire vibrer les jeunes. Leur projet dans ce sens est généreux. Certes, comme nous l'a expliqué M. Tornare à plusieurs reprises, ils ont une certaine logique commerciale, mais un club sportif a besoin de cela pour vivre! Le Conseil administratif doit donc les aider dans leurs démarches.

Je déplore, dans cette affaire, que tout le monde se mêle de commenter dans la presse les positions tantôt du Conseil administratif, tantôt du Genève-Servette Hockey Club. Les démocrates-chrétiens souhaitent que notre exécutif parvienne à régler cette affaire conformément aux vœux du Conseil municipal, afin que nous puissions aller de l'avant sereinement dans le soutien à ce sport qui motive les jeunes. Si nous voulons les encourager dans ce sens, cessons cette guéguerre de chiffres et de formulaires!

Mais si nous continuons sur cette lancée, je crains que les gens qui s'engagent et prennent des responsabilités dans le domaine sportif n'aient plus envie de le

faire! Alors, le Genève-Servette Hockey Club tout entier risque de retomber aussi bas qu'il y a quelques années, ce que le Parti démocrate-chrétien déplorerait.

M. Jacques Baud (HP). J'aimerais simplement rappeler le point suivant. La Ville n'a pas d'argent, et l'Etat non plus! Ils n'ont pas un rond! Tout l'argent qu'ils dépensent est pris dans la poche des contribuables!

Cela signifie que le Conseil administratif a raison de mettre des cautions, dans cette affaire, et j'en remercie M. Tornare. Il ne peut verser l'argent destiné à Genève Futur Hockey que si les conditions fixées par le Conseil municipal sont remplies. S'il avait négligé cette obligation, certaines personnes de droite qui lui reprochent aujourd'hui ses réserves auraient été les premières à lui reprocher d'agir sans attendre le respect des clauses établies. Alors, arrêtons d'en faire toute une histoire politique, ce dossier évolue dans le bon ordre et j'en suis reconnaissant au Conseil administratif. Nous devons voir les choses en face! Nous sommes responsables devant le peuple de l'argent que nous votons et que l'exécutif dépense.

M^{me} Christiane Olivier (S). On voit que nous sommes en pleine période électorale... Tout ce long débat sur le sport pour une réponse du Conseil administratif! Et on remet l'affaire sur le métier, et on ressort ses arguments...

Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. Fiumelli – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Selon lui, chaque fois que la commission des finances a demandé des documents sur ce dossier, elle les a reçus. Cela est parfaitement vrai en ce qui concerne le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et son magistrat M. Tornare, mais nous n'avons toujours pas reçu les comptes, le business plan et le budget réactualisé du Genève-Servette Hockey Club. Nous avons donc reçu les documents demandés à l'administration municipale, mais pas ceux qui ont trait à Genève Futur Hockey. M. Fiumelli et moi-même siégeons tous deux à la commission des finances, et je peux certifier mes dires.

Ensuite, puisque nous avons engagé ce débat sur le sport, menons-le jusqu'au bout! M. Fiumelli disait que ceux qui ne sont pas d'accord avec l'octroi immédiat des sommes votées à Genève Futur Hockey, ce soir, n'aiment pas le hockey... C'est faux! Nous aimons le hockey, mais également tous les autres sports. Nous estimons donc qu'il n'est pas juste de ne mettre en valeur que le hockey. D'ailleurs, il nous en a coûté de voter pareilles subventions pour cette seule discipline, alors que les montants en question représentent la moitié de la totalité des subventions accordées aux autres clubs sportifs. Le Parti socialiste a vraiment dû se livrer à une sévère pesée d'intérêts pour consentir à accepter ces crédits.

Je le répète, nous aimons aussi les autres sports, et c'est pour leur défense et par souci d'égalité de traitement que nous demandons que les conditions fixées pour l'octroi des subventions à Genève Futur Hockey soient remplies.

M. Lathion a dit que M. McSorley avait un projet qui faisait vibrer les jeunes... Mais tous les autres présidents de clubs sportifs sont dans le même cas! C'est la même chose en football, en tennis, en basketball! Nous demandons donc l'égalité de traitement. Nous avons accordé la subvention demandée par le Genève-Servette Hockey Club pour Genève Futur Hockey, mais à certaines conditions; celles-ci figurent dans la résolution R-141 que j'ai proposée et qui a été acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs de la droite, ne revenez pas sur des exigences que vous avez tous votées, simplement pour montrer que vous soutenez le hockey en période électorale. Faites preuve d'un peu plus de rigueur et d'éthique!

Le budget de Genève Futur Hockey pour la formation de 75 jeunes – 25 de chacun des trois clubs mentionnés tout à l'heure – se monte à 1,5 million de francs. Pour comparaison, le Servette Football Club forme 450 jeunes avec 123 000 francs. Je m'arrêterai là... (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Puisque nous sommes en période électorale et qu'il s'agit de donner la priorité aux sujets chauds – même s'il s'agit ici de hockey sur glace... – je me permettrai de saisir la crosse pour renvoyer le puck!

Que doit attendre la Ville d'un sport qu'elle subventionne? D'une part, qu'il rende un service à la communauté. D'autre part – et c'est particulièrement vrai pour le sport d'élite – qu'il forge un sentiment de fierté genevoise chez les jeunes en les rendant capables de s'engager dans une réalisation d'avenir. Qu'on le veuille ou non, ces valeurs identifiantes ne sont pas encouragées par des sports moins médiatiques. Cela justifie donc que la Ville de Genève ait des priorités en matière de soutien sportif. Elle n'est pas assez riche, même si elle a énormément de moyens, pour satisfaire à égalité toutes les disciplines. Dès lors, ses critères doivent être établis sur la base du mérite.

Comme le football autrefois, le hockey sur glace est un sport avec lequel les jeunes s'identifient plus qu'avec d'autres. Cela ne signifie pas que ces derniers sont moins biens, mais simplement qu'ils ne jouent pas ce rôle de valeur symbolique à laquelle les jeunes peuvent souscrire dans leur vision d'avenir pour leur vie, dans leur fierté d'être Genevois. Or, le hockey remplit particulièrement bien cette fonction.

Le sport est une occupation extrêmement saine. Au Parti libéral, on a tendance à dire qu'un jeune qui s'entraîne n'est pas un jeune qui traîne... Nous avons donc la volonté d'appliquer cet adage pour l'ensemble de la jeunesse, afin qu'elle se trouve une activité qui soutienne ses projets d'avenir. Jeunes et moins jeunes pourront d'autant mieux la trouver dans un sport collectif dont les équipes officielles obtiennent de bons résultats. Le Genève-Servette Hockey Club a des résultats magnifiques depuis plusieurs années, il a donc cette capacité d'aider les jeunes à s'identifier à des valeurs positives.

Cela implique-t-il qu'il faut lui accorder de l'argent à n'importe quel prix? On le sait, les libéraux ont toujours été attachés à la notion de transparence et d'authenticité des comptes. Il est vrai que, actuellement, le Genève-Servette Hockey Club ne remplit pas ces conditions, et cela non pas parce qu'il ne fournit pas les comptes de Genève Futur Hockey, mais parce que, en tant que club, il n'a pas à fournir ces chiffres et ne les fournit donc pas!

Cependant, nous sommes en droit d'avoir quelques doutes sur la destination finale des fonds versés en faveur de Genève Futur Hockey. C'est pourquoi les libéraux restent à l'aise pour voter les subventions du Genève-Servette Hockey Club, tout en exigeant cette transparence qu'ils ont toujours défendue et qui restera une valeur marquante du Parti libéral-radical à l'avenir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai eu l'occasion à trois reprises, ces derniers temps, de donner le point de vue des autorités municipales dans ce dossier. Je pense notamment au débat de l'émission *Sport Actu* sur TV Léman bleu, auquel j'ai participé avec Simon Brandt, Rémy Pagani et Hugues Quennec. Comme elle a été diffusée en boucle, elle a été vue plusieurs fois par de nombreux supporters de hockey et d'autres sports; je peux vous dire que, si j'excepte un ou deux courriers désagréables, 90% des téléspectateurs ont donné raison à la Ville, par l'intermédiaire de mon collègue Rémy Pagani ou de moi-même.

J'ai également eu l'occasion de donner le point de vue de la municipalité lors d'un gala organisé par le Genève-Servette Hockey Club à l'espace Citroën, il y a une quinzaine de jours; pendant dix minutes, j'ai expliqué tous les problèmes liés à l'octroi des subventions pour le budget de fonctionnement de Genève Futur Hockey. J'ai aussi évoqué, au nom du Conseil administratif, l'avenir de la patinoire des Vernets et d'une future patinoire qui serait construite de préférence aux alentours. Je ne veux pas me vanter, mais je crois que mon discours était clair!

Enfin, un forum organisé par le Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport dirigé par Charles Beer a eu lieu le 5 février dernier à la Praille. Là encore, deux magistrats – mon excellente collègue du

Grand-Saconnex Elizabeth Böhler-Goodship et moi-même – étaient convoqués sur l’estrade pour parler des problèmes sportifs dans leur commune. Nous avons pu répondre à des questions du public concernant le Genève-Servette Hockey Club. Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la transparence du Conseil administratif dans ce dossier n’est pas des moindres!

Cependant, j’ai appris par certains collègues de parti qui m’ont envoyé des SMS que la Ville s’était fait «talquer» tout à l’heure, à la commission des finances du Grand Conseil, par un conseiller d’Etat qui a prétendu que notre commune n’octroyait pas l’argent promis à Genève Futur Hockey. Vraiment, il y en a dont la rigueur financière est à géométrie variable, surtout en cette période électorale! Je remercie M. Barbey d’avoir rectifié la ligne de tir libérale en revenant à celle à laquelle j’étais habitué depuis des décennies. En effet, nous avons entendu précédemment une conseillère libérale faire preuve d’une démagogie et d’un électoralisme à mon avis déplacés.

Mesdames et Messieurs, vous comprenez bien que, si la Justice me convoque pour m’expliquer dans quelques semaines, comme certains de mes anciens collègues, je ne ferai vraiment pas bonne mine! Par conséquent, je préfère être rigoureux. En onze ans et demi, je n’ai jamais eu de problèmes avec la Cour des comptes ou avec le Contrôle financier, et j’entends maintenir ce cap, même si je ne siégerai bientôt plus au Conseil administratif.

Par ailleurs, il faut savoir que ce même Canton qui veut nous faire la leçon a donné 1,3 million de francs sur le Sport-Toto au Genève-Servette Hockey Club à la fin de l’année civile passée, et qu’il a été tancé par la Cour des comptes. Vous vous en souvenez! La Ville doit-elle suivre cet exemple? Dans ce domaine comme dans d’autres qui ont fait l’actualité de ces derniers mois, je crois que nous n’avons pas à imiter le Conseil d’Etat, qui est plutôt en train de se planter, si je puis dire, en matière financière. Je pense que nous avons meilleur temps de nous en tenir à la ligne fixée par notre municipalité.

En ce qui concerne le dossier du Genève-Servette Hockey Club, plusieurs éléments sont intervenus depuis l’accord entre la Ville et l’Etat de juin 2010. Je rappelle que, n’ayant pas le droit de subventionner directement des clubs sportifs, nous subventionnons la formation jeunesse – dans le cas présent, l’association Genève Futur Hockey. Evidemment, c’est un peu paradoxal. Quoi qu’il en soit, l’avenir de Genève Futur Hockey a été fortement compromis depuis lors. J’ai reçu de nombreux courriels, lettres et coups de téléphone, et j’ai voulu convoquer les responsables de cette association qui se sont désistés.

Dans ces conditions, comment voulez-vous subventionner avec l’argent voté par le Conseil municipal aux mois de juin et de décembre 2010 une structure associative qui a de la peine à émerger, et dont le contenu est de plus en plus vide?

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Il y en a d'autres dans le même cas!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce n'est pas une raison pour commettre toujours les mêmes erreurs! En tout cas, tel n'est pas mon credo! Madame Kraft-Babel, le jour où vous serez conseillère administrative – je vous le souhaite – j'espère que vous ferez preuve d'un peu plus de rigueur! Et en actes, pas en paroles! Nous ne pouvons donc pas subventionner une coquille qui, à l'heure actuelle, est vide.

Pour ma part, avec mes collaboratrices et mes collaborateurs, j'essaie de convaincre le Genève-Servette Hockey Club de restructurer l'association Genève Futur Hockey, afin que nous puissions, avec les montants votés par le Conseil municipal et actuellement retenus par le Conseil administratif, éponger ses dettes et lui permettre de redémarrer. Il s'agit vraiment d'avoir un large spectre de possibilités en matière de formation jeunesse, c'est l'une des conditions que nous posons. En effet, octroyer des millions de francs uniquement pour former quelques jeunes en hockey sur glace, c'est utiliser l'argent public à mauvais escient. Je l'affirme! Il faut connaître le dossier pour pouvoir en parler!

En outre, je rappelle que l'octroi des subventions à Genève Futur Hockey est subordonné aux exigences fixées par le Conseil municipal, comme l'ont dit tout à l'heure M. Dunner, M. Hämmerli, M^{me} Wenger et M^{me} Olivier. Il doit y avoir égalité de traitement entre les entités subventionnées! Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi nous ne pourrions pas connaître les comptes et le budget des clubs sportifs, et notamment du Genève-Servette Hockey Club.

Bien sûr, nous ne subventionnons pas directement le club lui-même, mais nous le soutenons quand même indirectement. L'accord de juin 2010 entre la Ville et l'Etat mentionne notre décision commune d'offrir au club pendant quelque temps – comme cela avait déjà été le cas auparavant – l'utilisation de la patinoire des Vernets pour les matches de Genève Futur Hockey. C'est quand même une forme de subvention! Par conséquent, si je ne reçois pas les comptes et le budget du Genève-Servette Hockey Club, je frise le code! Et je n'en ai aucune envie!

Je rappelle que le droit suisse prévoit aussi des clauses stipulées dans le code des obligations par rapport aux associations, clubs et autres fondations que nous subventionnons. Faut-il transiger sur ce point? La Ville transgressera-t-elle ces dispositions légales? Je dis que non!

De plus, Monsieur Fiumelli, vous qui êtes expert comptable à l'Etat, auriez-vous accepté un *business plan* comme celui que le Genève-Servette Hockey Club m'a fourni et que j'ai transmis à la commission de la jeunesse et des sports? Je regrette, mais ce document n'était même pas digne d'un élève de première année à l'Ecole de commerce! Il était donc inacceptable, et vous ne l'auriez pas

accepté à ma place, Mesdames et Messieurs. Je l'ai signifié aux responsables du club, qui se sont entourés d'une meilleure équipe pour contrôler le budget et les comptes aussi bien de Genève Futur Hockey que du Genève-Servette Hockey Club. Cependant, cette nouvelle donne n'est valable que pour ces derniers mois seulement.

Mais l'espoir fait vivre! Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai bon espoir que, dans les jours ou les semaines qui viennent, nous puissions trouver une solution pour attribuer à Genève Futur Hockey les sommes votées par le Conseil municipal. Certes, il s'agit de sauver cette association et ce sauvetage sera tout à l'honneur de la Ville de Genève, mais – je le répète en guise de conclusion – nous ne pouvons pas distribuer l'argent du contribuable sans avoir obtenu au préalable les garanties requises. Les privés font ce qu'ils veulent, mais les pouvoirs publics ont des comptes à rendre – au figuré également – à l'ensemble des contribuables de notre canton et de notre ville.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau du Conseil municipal est saisi d'une motion d'ordre de M^{mes} Olivier et Ecuyer visant à clore le débat, je cite: «Il n'y a pas lieu de continuer ce débat sur cette réponse. De nombreux objets attendent d'être traités et sont au moins aussi importants.»

Je donne la parole aux auteurs de la motion d'ordre...

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Avec M^{me} Christiane Olivier, nous avons déposé cette motion d'ordre, car il ne nous reste qu'une heure et demie pour traiter les nombreux objets dont nous avons voté l'urgence. Le débat sur la patinoire des Vernets et les subventions du Genève-Servette Hockey Club a déjà été mené des douzaines de fois dans cette enceinte! A présent, nous devons nous atteler à notre ordre du jour et passer aux objets urgents! *(Applaudissements.)*

La présidente. Je donne la parole à une personne par groupe pour s'exprimer sur la motion d'ordre, et ce pendant deux minutes.

M. Simon Brandt (R). C'est quand même assez extraordinaire! D'habitude, la tradition veut que seuls les auteurs de la motion s'expriment au moment de

la réponse du Conseil administratif. Ce soir, tout le monde a découvert que le Genève-Servette Hockey Club existait à Genève et a ramené sa fraise dans un débat où personne ne prenait la parole, il y a deux ans! (*Protestations.*) En effet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela fait deux ans que nous vous répétons que le club a des problèmes et que vous ne voulez pas les voir! De quoi aviez-vous peur?

La présidente. Monsieur Brandt, s'il vous plaît, exprimez-vous sur la motion d'ordre et ne perdez pas de temps. Je vous rappelle que tout le monde peut s'exprimer sur cette réponse, s'agissant d'une motion acceptée par le Conseil municipal.

M. Simon Brandt. Madame la présidente, certains propos tenus ce soir sont à la limite de la diffamation, soit par méconnaissance, soit par volonté manifeste de s'en prendre à un club sportif que la gauche ne ménage pas, depuis deux ans. Ce débat se déroulera donc jusqu'au bout! De deux choses l'une: soit nous voulons la transparence et nous ne cachons pas au public la teneur de nos débats, soit certains se rendent compte qu'ils sont allés trop loin et craignent de continuer à se ridiculiser trois semaines avant les élections! (*Remarque.*) C'est vous qui avez ouvert le débat sur la réponse du Conseil administratif à la motion M-899, Mesdames et Messieurs de la gauche, ce n'est pas moi!

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral refusera cette motion d'ordre. M^{me} Olivier considérerait tout à l'heure que nous perdions du temps à discuter de ce dossier, car il ne s'agissait que d'une réponse du Conseil administratif. Quel mépris pour le travail du Conseil municipal et le suivi de ce qu'il vote!

Au contraire, le groupe libéral considère avec moi que nous aurions tort de passer en revue à toute vitesse les réponses de l'exécutif aux motions et résolutions que nous avons déposées et pour lesquelles nous nous battons. Si une réponse est insatisfaisante, nous ne pouvons pas la laisser passer comme une lettre à la poste! Nous refusons de mépriser le travail du Conseil municipal, et nous irons jusqu'au bout de ce débat!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 24 non (2 abstentions).

La présidente. Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne la suite de la procédure, je vais vous relire l'article 52 du règlement du Conseil municipal: «Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote,

après qu'une personne par groupe s'est exprimée en 2 minutes au maximum sur celle-ci avant le vote. En cas d'acceptation, chaque groupe peut encore s'exprimer sur le fond en 10 minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres et en 2 minutes seulement si le groupe s'est déjà exprimé à ce sujet, cela avant que le président ou la présidente passe au vote de l'objet en cours.»

Chaque groupe a donc maintenant deux minutes pour s'exprimer sur le fond de cette motion.

M. Alexandre Chevalier (L). Comme je le disais, il est important pour nous de revenir sur le fond de ce débat – même en deux minutes – car il ne s'agit pas ici d'évoquer le Genève-Servette Hockey Club en vue des seules élections qui auront lieu dans trois semaines.

Monsieur Tornare, j'ai assisté comme vous au forum Gesport. La principale conclusion qui en ressortait était qu'il peut arriver à une collectivité publique, à un moment donné, d'opérer des choix prioritaires pour atteindre ses objectifs. Je l'ai dit et répété plusieurs fois, dans cette enceinte et ailleurs: pour les libéraux, Genève n'a pas à devenir la deuxième capitale olympique de Suisse – une sorte de Lausanne bis – mais à faire certains choix en matière d'événements sportifs et de sport d'élite. Elle doit apporter son soutien dans ce domaine, car ce sont justement les sports d'élite qui amènent les amateurs à s'entraîner et qui contribuent ainsi au bien-être de la population – et notamment de la jeunesse.

Monsieur Tornare, pour vous avoir entendu à plusieurs reprises lorsque je présidais la commission de la jeunesse et des sports et même après, je sais qu'il est important pour vous et vos services – je pense notamment à la Délégation à la jeunesse – de donner cette impulsion. Par conséquent, vous devriez répondre à la motion M-899 en reconnaissant qu'accorder les montants votés au Genève-Servette Hockey Club est aujourd'hui une priorité! En effet, c'est ce club qui, par ses brillants résultats, incite le plus de jeunes à s'intéresser au sport.

Pour ce qui est de l'aspect strictement financier, après avoir accepté pendant très longtemps de subventionner les bains des Pâquis dont les comptes n'étaient pas très clairs, la Ville peut-elle s'attaquer au Genève-Servette Hockey Club sur le même prétexte? Osera-t-elle dire que son cas est différent et qu'il justifie le gel de la subvention? Non! Mesdames et Messieurs, si vous tuez le Genève-Servette Hockey Club aujourd'hui, ce n'est pas les prochaines élections qui en seront influencées, mais l'avenir du sport à Genève. Vous brimerez la motivation de centaines de jeunes qui, demain, pourraient pratiquer le sport en amateurs!

La présidente. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alexandre Chevalier. Je conclus, Madame la présidente. Ces jeunes veulent faire du sport pour leur bien-être, pour apprendre certaines valeurs. Ce sont elles que nous défendons ce soir en plaidant pour l'octroi des subventions votées à Genève Futur Hockey. (*Applaudissements.*)

M. Julius Kubik (UDC). J'ai une certaine expérience de ce genre de dossiers dans mon pays. Il me semble que nous nous livrons ici à une bagarre politique dans une affaire essentiellement de nature sportive.

Pour ce qui est des comptes, je constate que le Genève-Servette Hockey Club n'est autre qu'une société privée qui demande de l'argent aux autorités publiques, et je ne vois pas pourquoi elle jouirait d'un avantage qui ne profite à aucune autre société privée dans notre ville.

Par ailleurs, je pense qu'il est nécessaire de séparer le plus vite possible l'association Genève Futur Hockey du Genève-Servette Hockey Club. Une fois ces deux entités complètement distinctes, nous pourrions soutenir financièrement la formation sportive des jeunes et ainsi contribuer à une entreprise d'utilité publique. En attendant, nous devons exiger le respect des conditions fixées pour l'octroi des subventions comme vous l'avez fait tout à l'heure, Monsieur le conseiller administratif. (*Applaudissements.*)

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). M. Tornare a donné tout à l'heure des précisions essentielles sur ce dossier, et je l'en remercie. Comme nous sommes bons joueurs, nous jouerons le jeu en menant ce débat avec la droite. Pour ma part, je me sens obligée de souligner certains points à l'attention du Conseil municipal et des citoyens qui nous écoutent.

Comme l'a souligné ma collègue tout à l'heure, nous sommes évidemment favorables au sport et nous voulons nous engager pour soutenir les jeunes qui le pratiquent – mais nous sommes pour tous les sports, même s'il est essentiellement question de hockey, ce soir.

En revanche, en matière d'argent public, comme l'a dit mon préopinant, il s'agit de ne pas mélanger les comptes d'une structure privée – le Genève-Servette Hockey Club – avec ceux d'une association subventionnée par les pouvoirs publics – en l'occurrence, Genève Futur Hockey. En tant que membre de la commission des travaux et des constructions, je signale que nous n'avons pas eu le droit de voir les comptes du club, ses responsables craignant que ces données ne soient divulguées au public. Pour ma part, j'aimerais bien savoir ce que ce club pourrait avoir à cacher en la matière...

Quand l'Etat ou la Ville de Genève subventionnent une structure, qu'elle soit sportive, culturelle ou sociale, il me semble normal de connaître les comptes de celle-ci avant d'accorder le montant demandé. Comme je le disais en préambule, nous voulons soutenir le sport pour tous, et notamment pour les jeunes. Mais notre priorité n'est pas de leur donner l'impression que faire du sport permet de devenir millionnaire ou milliardaire! Pratiquer un sport, c'est pour le plaisir et le bien-être! C'est en ce sens que nous soutiendrons toujours le sport.

M. Christophe Dunner (Ve). Il ne reste pas grand-chose à ajouter aux propos de M. Tornare, car il a dit l'essentiel sur ce dossier. Par contre, après l'intervention de la droite, je me demande de quoi nous parlons! S'agit-il de donner de l'argent au Genève-Servette Hockey Club SA, ou à l'association Genève Futur Hockey? J'ai l'impression qu'il y a une certaine confusion des genres, dans ce débat, et j'aimerais clarifier les choses, pour les gens qui nous écoutent: nous soutenons le mouvement junior de hockey, mais nous refusons de subventionner avec les deniers publics un club sportif privé organisé en société anonyme à but lucratif.

M^{me} Odette Saez (DC). Pour ma part, j'ai franchement l'impression que nous sommes en train de tout mélanger, M. Dunner a raison d'attirer notre attention là-dessus! M^{me} Olivier a fait une comparaison avec la subvention que nous avons accordée au Servette FC pour la formation des juniors, mais avons-nous vu les comptes de ce club privé? Si oui, j'aimerais bien les voir!

Dans le cas présent, nous parlons de montants que nous avons votés pour les jeunes hockeyeurs, et non pour le Genève-Servette Hockey Club. Il me paraît donc tout à fait normal, puisque cette association junior est actuellement en difficulté, de l'aider comme nous nous y sommes engagés. En ce qui concerne les comptes du club, d'un côté on nous dit qu'ils figurent sur internet, et de l'autre on prétend que la commission des finances les a reçus – je n'y siége pas, mais il faudrait savoir où on en est!

M^{me} Christiane Olivier (S). Tout à l'heure, le représentant libéral a commis un lapsus révélateur, lorsqu'il a dit: «Si vous tuez le Genève-Servette Hockey Club, vous tuerez la motivation des jeunes à pratiquer le hockey.» Il n'a pas parlé de Genève Futur Hockey, mais bien du Genève-Servette Hockey Club!

Quant à nous, nous réitérons notre plein soutien au Conseil administratif pour n'octroyer les subventions votées que si les conditions posées dans la résolution R-141, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal, sont remplies.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Saez, il y a une différence entre le Servette FC et le Genève-Servette Hockey Club. J'ouvre une parenthèse pour dire que j'ai reçu dernièrement les dirigeants du club de football, car ils aimeraient plus d'argent pour la formation jeunesse; je suis en train d'examiner leur demande, afin de proposer éventuellement au Conseil municipal, avant mon départ du Conseil administratif, une augmentation de la ligne budgétaire pour la formation jeunesse par le Servette FC.

La différence entre le Servette FC et le Genève-Servette Hockey Club, c'est que ce dernier occupe une installation de la Ville de Genève; par conséquent, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous le subventionnons indirectement. En effet, en tout cas depuis quatre ans que je m'occupe du sport en Ville de Genève, la location de la patinoire n'est que fictive; le club n'ayant pas de quoi la payer, elle lui est accordée *pro deo*. L'accord de juin 2010 entre l'Etat et la Ville pour sauver l'association Genève Futur Hockey et le club stipulait que la gratuité de l'utilisation de la patinoire serait prolongée pendant quelque temps, en attendant la ratification d'une convention liant la Ville et le Genève-Servette Hockey Club – laquelle a d'ailleurs été signée il y a quelques jours.

En outre, nous fournissons aussi à ce club des prestations en nature, puisque le Service des sports met à sa disposition du matériel et du personnel présent à la patinoire lors des matches. Par conséquent, il est clair que notre municipalité a fait certains investissements qui, directement ou indirectement, ont réellement bénéficié au Genève-Servette Hockey Club. Voilà la différence avec le Servette FC!

7. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 avril 2010 de M^{me} Salika Wenger, renvoyé en commission le 29 juin 2010, intitulé: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides» (PA-104 A)¹.

Rapport de M. Christophe Buemi.

La commission de la cohésion sociale s'est réunie le 7 octobre et le 2 décembre 2010, sous la présidence de M^{me} Maria Casares.

Les notes ont été prises par M^{me} Sarah Maes, qu'elle soit remerciée pour la qualité de son travail.

Rappel du projet d'arrêté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les compétences des communes en matière d'attribution de prestations d'assistance et d'aide sociale,

arrête:

Article unique. – Le règlement ci-après sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides est approuvé.

Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but d'accorder des prestations d'aide sociale, sous forme de prestations financières, destinées aux fins de contribuer à assurer la couverture des besoins vitaux des rentiers AVS et AI domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève, compte tenu du coût élevé de la vie et de la modicité du revenu minimum cantonal d'aide sociale applicable aux rentes minimales AVS-AI.

¹ Développé, 477. Motion d'ordre, 5066.

Art. 2 Ayants droit

¹ Pour autant que le revenu des ayants droit, au sens de l'article premier, leur permet de bénéficier des prestations relevant de la loi J 7 15, du 25 octobre 1968, sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (ci-après LPCC), ceux-ci ont droit, sur demande, aux prestations financières suivantes:

- 185 francs par mois pour les personnes seules,
- 265 francs pour les couples vivant ensemble,
- 265 francs pour un groupe familial dépassant deux personnes, + 40 francs par personne supplémentaire.

² Pour tenir compte de l'effet de seuil de la LPCC, des prestations financières peuvent également être accordées à des personnes bénéficiant de rentes AVS ou AI et dont le revenu dépasse le montant du revenu déterminant fixé par la LPCC pour bénéficier des prestations complémentaires cantonales AVS-AI. Le montant de ces prestations municipales, par rapport aux revenus maximaux admis, est fixé par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

³ Les montants accordés, en vertu du présent article, sont régulièrement indexés à l'indice genevois des prix à la consommation, à compter de la dernière date où ils ont été fixés.

⁴ Les prestations accordées, en vertu du présent article, ne sont pas allouées aux personnes placées en institution.

Art. 3 Couverture financière

Le montant total des prestations découlant de l'article 2 est prélevé sur une rubrique spécifique figurant à cet effet au budget annuel de la Ville de Genève.

Art. 4 Dispositions finales

¹ Le Conseil administratif décrète les mesures d'application du présent règlement.

² Toute modification du règlement doit faire l'objet d'une délibération au sens de l'article 59 de la Constitution genevoise.

³ Le présent règlement déploie ses effets à compter du

Préambule

En résumé, le projet d'arrêté reprend sur le fond le texte existant du règlement municipal en la matière. Cependant, l'auteur propose une nouveauté sous la

forme d'un nouvel alinéa 2 à l'article 2 qui stipule que les prestations financières sont aussi accordées à des bénéficiaires dont le revenu dépasse le montant du revenu déterminant fixé par la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (LPCC).

Cette innovation a pour but de lutter contre l'effet de seuil et de garantir une utilisation constructive des 10 millions de francs votés par le Conseil municipal.

Enfin, l'opportunité d'un projet d'arrêté est justifié par l'auteur parce que l'initiative de l'Avivo a été validée par le Conseil municipal et que, dès lors, le Conseil administratif n'a pas eu à présenter un contre-projet en votation populaire.

Finalement, le Conseil d'Etat l'a invalidée et la justice cantonale et fédérale administrative a confirmé cette invalidation sur la forme et non sur le fond.

Il s'agit donc de donner un signe politique fort afin que cette base réglementaire ne soit plus remise en question chaque année.

Séance du 7 octobre 2010

Audition de M^{me} Salika Wenger, auteur du projet d'arrêté

M^{me} Wenger explique les raisons de son projet d'arrêté. Il existe, aujourd'hui, un conflit entre la Ville et le Canton concernant le social et l'aide aux personnes âgées. Sur les 70 000 personnes qui touchent l'AVS, il y en a 10 000 qui touchent les prestations cantonales complémentaires (PCC), qui sont des mesures cantonales et fédérales.

Les PCC servent à ce que les personnes qui ont une petite retraite et n'ont pas de deuxième pilier puissent avoir le minimum vital. La prestation de la Ville, qui est de 185 francs par personne et 250 francs pour un couple, fait la différence entre la survie et la vie et apporte un petit plus.

L'initiative de l'Avivo a été validée par le Conseil municipal. Le Canton a remis en question cette validation et voulait que la Ville arrête cette prestation en prétextant qu'il y avait une différence de traitement entre les communes. Le Canton aurait pu faire une loi pour imposer ces prestations à toutes les communes, mais il a choisi d'imposer une norme par le bas.

Le Tribunal administratif a estimé que cette initiative était trop formulée. L'Avivo a donc fait appel au Tribunal fédéral, qui a fait la même remarque, car il s'appuie sur la décision de la plus haute instance cantonale, selon une lettre de M. Moinat. C'est donc la forme de l'initiative qui a été jugée et non le fond. Le Conseil municipal s'est prononcé sur le fond en validant l'initiative. C'est pour cette raison que, depuis trois ans, les 10 millions continuent d'être dans le budget.

Il faut savoir que, sur les 10 000 bénéficiaires, seulement 5000 font appel à l'allocation de la Ville. Pour comprendre ce chiffre, il faudrait creuser.

Genève est le canton le plus fourni en matière de prestations sociales, qui couvrent assez bien le champ des besoins. Néanmoins, ces 185 francs sont nécessaires. La Ville de Genève étant relativement riche, il n'y a aucune raison de ne plus verser cette allocation.

Questions

Un commissaire aimerait comprendre, premièrement, pourquoi cet arrêté est présenté alors que les 10 millions existent toujours. Deuxièmement, il se demande pourquoi le projet d'arrêté n'est pas présenté uniquement sur le deuxième alinéa concernant l'effet de seuil, puisque le reste du règlement existe déjà.

M^{me} Wenger répond que, si l'initiative n'avait pas été validée par le Conseil municipal, l'initiative aurait été présentée devant le peuple et le Conseil administratif aurait dû présenter un contre-projet. Etant donné que cette initiative a été finalement rejetée, il s'agit de donner un signe fort ainsi qu'une base légale pour cette aide, pour ne pas la remettre en question chaque année. Concernant l'effet de seuil, M^{me} Wenger ne peut pas véritablement répondre, car elle ne connaît pas les chiffres. Il faudrait demander au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports plus de précisions. Le Service des prestations complémentaires a des règles d'application très strictes. Néanmoins, il est vrai que des personnes subissent un effet de seuil et ont besoin d'aide. Des mesures cantonales et municipales permettent de compenser cela.

Une commissaire a des questions de compréhension. Si ce projet d'arrêté ne passe pas devant le peuple, cela évite la consultation populaire voulue au départ. Elle se demande si ce n'était pas possible d'avoir quand même une consultation populaire, peut-être en reformulant l'initiative. Cette consultation populaire est une assise qui manquera au Conseil municipal.

M^{me} Wenger répond que, compte tenu du fait que le Conseil municipal a validé cette initiative sur le fond, mais que le Tribunal administratif l'a refusée sur la forme, ce projet d'arrêté permet de confirmer le vote du Conseil municipal car, en effet, le texte du projet d'arrêté est à peu de chose près le même que celui de l'initiative.

La commissaire affirme que l'objectif de l'initiative était d'avoir une assise grâce au soutien populaire, car il existait un rapport de force entre la Ville et le Canton qui n'était pas en notre faveur. Elle se demande en quoi un projet d'arrêté va aider si la majorité du Conseil municipal change et en quoi ce projet d'arrêté serait contraignant comme une initiative.

Projet d'arrêté: règlement sur les prestations aux rentiers AVS et AI

M^{me} Wenger répond que, même une initiative ne serait pas contraignante s'il y avait un changement de majorité au Conseil municipal, puisqu'une initiative n'est qu'un projet d'arrêté soumis au peuple. Ce projet d'arrêté est un acte politique, une affirmation que ces 10 millions au budget doivent y rester. C'est néanmoins regrettable que cette initiative n'aille pas devant le peuple.

La commissaire dit que le règlement sur les prestations sociales a été voté par le Conseil municipal et que, hormis la question des effets de seuil, ce projet d'arrêté ne change rien.

M^{me} Wenger répond qu'il ne s'agit pas de changer quelque chose, mais d'affirmer la volonté du Conseil municipal de garder ces 10 millions au budget.

Une commissaire se demande pourquoi il n'y a pas de montant dans le projet d'arrêté concernant l'effet de seuil. Elle affirme que les règles sur bénéficiaires ne sont pas très claires.

M^{me} Wenger répond que c'est le travail du Conseil administratif de faire un règlement d'application, grâce aux chiffres.

Une commissaire se demande si A gauche toute! a fait tout le nécessaire pour qu'une telle proposition soit prise en compte.

M^{me} Wenger répond que cette question ne rentre pas dans le débat.

La commissaire répond en expliquant le règlement des PCC. Dans ce règlement, les prestations de la Ville comptent parmi les ressources pour calculer les besoins et font donc baisser les prestations cantonales. Tant qu'il n'existe pas de loi cantonale qui dit que les municipalités ont le droit de verser des prestations municipales, ces prestations ne feront que baisser le montant des prestations du Service des prestations complémentaires. Elle se demande comment le groupe va donc gérer ce problème.

M^{me} Wenger répond que l'Avivo prépare une initiative cantonale.

Un commissaire ajoute que c'est le rôle de l'exécutif de trouver les moyens d'exécuter une loi et non du législatif, qui donne les signes politiques.

Une commissaire se demande si cette aide ne devrait pas être appelée «aide sociale» et non «prestation complémentaire».

M^{me} Wenger n'a pas de réponse.

Un commissaire se demande si cette aide sera fiscalisée.

M^{me} Wenger ne sait pas exactement, car c'est au Canton de fiscaliser les aides. Il lui semble néanmoins que cette aide est considérée comme un revenu.

Projet d'arrêté: règlement sur les prestations aux rentiers AVS et AI

Le commissaire se demande en fait si ces aides supplémentaires de la Ville ne seront pas enlevées par le Canton.

M^{me} Wenger répond que oui, puisque la loi a été votée. M. Longchamp avait effectivement fait une menace dans ce sens.

Un commissaire demande pourquoi ce projet d'arrêté n'a pas été fait uniquement sur l'article 2, alinéa 2, qui est la seule innovation politique. En effet, cet alinéa est un moyen de lutter contre l'effet de seuil.

M^{me} Wenger répond que c'est parce qu'il y a eu des menaces de M. Longchamp et que c'est pour réaffirmer la volonté de la Ville de garder cette aide.

Discussion sur des auditions éventuelles

Une commissaire propose l'audition de M. Tornare ou/et de ses services.

Un commissaire propose de réfléchir à d'autres auditions une fois que M. Tornare sera auditionné.

Une commissaire propose de se référer aux notes de séances de l'année passée concernant le même sujet.

Vote

L'audition de M. Tornare ou/et de ses services est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 DC, 3 S, 2 Ve) contre 5 non (2 L, 1 R, 2 UDC).

Séance du 2 décembre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

M. Tornare explique que cela fait onze ans qu'il se bat pour le maintien des prestations municipales complémentaires, avec le soutien du Conseil municipal. Etant donné l'égalité de traitement exigée par M. Longchamp entre les communes, il est possible que le Conseil d'Etat pourrait interdire d'appliquer le règlement. Malgré ce risque, M. Tornare conseille de voter pour un règlement sur ces prestations.

Discussion

A gauche toute! recommande de voter oui au projet d'arrêté. Même si le Conseil d'Etat peut interdire d'appliquer ce règlement, il s'agit de donner un

Projet d'arrêté: règlement sur les prestations aux rentiers AVS et AI

signe politique pour dire que le Conseil municipal soutient les populations en difficulté.

L'Union démocratique du centre comprend la démarche d'A gauche toute! Elle aimerait néanmoins savoir quelle conséquence aurait l'application de ce règlement. Une commissaire d'A gauche toute! lui répond que cela ajouterait une ligne au budget et ferait force de loi officielle. Le commissaire de l'Union démocratique du centre demande s'il est possible que les communes protestent. La commissaire d'A gauche toute! répond par l'affirmative mais que, néanmoins, il faut garantir à ces populations que la Ville continuera de leur verser ces 185 francs par mois.

Les Verts vont soutenir ce projet d'arrêté malgré les risques que cela implique. Il faut véritablement donner un signe politique concernant ces prestations complémentaires.

Les socialistes voteront en faveur du projet d'arrêté, même s'ils ont l'impression qu'il est possible de sauver ces prestations sans la nécessité d'un nouveau règlement.

Les libéraux défendent une politique libérale, ils refuseront donc le projet d'arrêté.

Un commissaire radical indique que son parti refusera le projet d'arrêté, car ces prestations complémentaires n'ont jamais été aussi peu en danger qu'aujourd'hui, et que voter ce règlement n'est qu'un moyen de les mettre en danger.

Un commissaire libéral ajoute qu'il est très sensible à la sécurité du droit et refusera donc le projet d'arrêté.

Une commissaire démocrate-chrétienne est très empruntée. En effet, elle émet trois réserves. Premièrement, elle trouve dommage qu'il y ait un flou autour du sort de ces prestations complémentaires et il lui semble qu'elles n'étaient pas autant en danger que ce qui était annoncé. Deuxièmement, le Parti démocrate-chrétien est attaché à une étude complète sur les populations précaires et cette étude n'est pas terminée. Troisièmement, elle ne se dit pas favorable à la forme du projet d'arrêté, puisqu'il coule dans le bronze des aspects très techniques, comme le montant. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord sur le fond. Effectivement, il faut aider les gens dans le besoin. Néanmoins, il lui semble que le risque est trop grand et il préfère maintenir ces prestations sans règlement.

Vote

Mis aux voix, le projet d'arrêté PA-104 est accepté par 7 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 S) contre 5 non (1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

Premier débat

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Malgré les aléas dans le traitement de ce dossier, les Verts soutiendront le projet d'arrêté PA-104, car ils veulent donner un signe politique clair au Canton et à la population genevoise.

Nous trouvons que venir nous parler d'égalité entre les communes, par les temps qui courent, est vraiment une attitude très cynique. Or, c'est bien ce qui s'est passé dans le cadre de la récente campagne sur l'amnistie fiscale. Les impôts varient peut-être d'une commune à l'autre, mais je rappelle que la Ville soutient notamment de grandes institutions comme le Grand Théâtre, qui ont pourtant un rayonnement économique régional. C'est bel et bien notre commune, avec les impôts de ses citoyens, qui finance ce genre d'infrastructures. On ne peut donc pas prétendre à l'égalité entre les différents communiens du canton dans ces conditions! Il en va de même avec les efforts fournis par la Ville en matière de crèches et d'autres infrastructures. Je le répète: les communiens genevois ne sont pas égaux, notre municipalité finançant un certain nombre d'institutions qui bénéficient à l'ensemble du canton, voire au-delà.

Partant, je ne vois pas pourquoi ce sont les pauvres qui devraient faire les frais des velléités d'égalité de la droite! Pourquoi faut-il absolument les contrôler pour qu'ils n'aient pas un sou de plus que les autres? C'est la mode, actuellement, de demander aux plus démunis de se partager un gâteau qui finit par ressembler toujours plus fortement à un petit biscuit militaire! Ce n'est plus un vrai gâteau! Il y a de moins en moins à manger, mais de plus en plus de pauvres.

Il n'y a aucune raison que la Ville de Genève et sa majorité de gauche soient obligées d'assumer la politique cantonale de M. Longchamp. Il a beau nous demander de supprimer les prestations municipales accordées aux personnes âgées, nous voulons les maintenir et nous mènerons ce combat politique jusqu'au bout, car nous estimons que sa décision est tout à fait injuste. S'il persiste, M. Longchamp devra assumer politiquement sa position en expliquant aux personnes âgées qu'il veut leur retirer le peu qu'elles reçoivent.

En outre, le projet d'arrêté PA-104 tient compte de l'effet de seuil. C'est un immense problème, car certaines personnes dont le revenu dépasse de peu le minimum vivent souvent avec moins d'argent que celles qui sont au-dessous du minimum. Sur ce plan également, la droite veut mettre en concurrence les plus pauvres. C'est lamentable! Il est donc très bien que ce projet d'arrêté aborde cette problématique de l'effet de seuil, d'autant plus que, comme on peut le constater à la lecture de l'article 2, les mesures prévues ne pourront pas être mises en vigueur immédiatement.

Si nous voulons faire appliquer ledit règlement en ce qui concerne l'effet de seuil, le Conseil administratif devra nous présenter un projet précis en la matière.

C'est pourquoi l'alinéa 2 de l'article 2 précise que le Conseil administratif aura pour tâche de faire une proposition au Conseil municipal sur les revenus maximaux admis. En effet, ce point n'est pas résolu dans le règlement élaboré par A gauche toute! et il reste donc momentanément en suspens. Mais nous savons que ces problèmes d'effet de seuil sont récurrents, car nous les avons rencontrés en commission au cours de l'examen de plusieurs dossiers. Par conséquent, il serait souhaitable que nous obtenions assez rapidement un projet du Conseil administratif à ce sujet.

Enfin, en votant ce soir ce règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides, nous savons que nous engageons une bataille avec le Canton; c'est l'évidence même!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, le problème est relativement grave... (*Brouhaha.*) Je constate qu'il n'intéresse pas beaucoup de monde! En tout cas, au sein de l'Alternative, nous nous préoccupons du bien-être de tous! Sur ce plan, nous nous sommes en quelque sorte réparti la tâche avec les autres groupes qui siègent dans ce parlement: il y a ceux qui défendent les nantis, et nous qui défendons les plus pauvres.

Nous avons récemment eu droit à une tentative de hold-up politique visant à accorder une prime aux fraudeurs, mais cela n'a pas fonctionné! De plus, le magistrat en charge des finances cantonales nous a expliqué dernièrement qu'il entendait réduire les impôts des multinationales de 27% à 12%, ce qui occasionnera une perte d'environ 1 milliard de francs pour le Canton.

Quant à nous, nous défendons les droits des plus pauvres. Je désigne par là des gens qui, après avoir travaillé toute leur vie, touchent une retraite minimale les obligeant à faire appel au Service des prestations complémentaires, ex-OCPA. Parmi ces personnes, celles qui sont domiciliées sur le territoire de la Ville ont droit – si elles en font la demande – à une petite prime municipale complémentaire de 185 francs par mois.

Mais le gouvernement de droite du Canton trouve qu'il est de bon ton de se refaire sur le dos des plus pauvres! A mes yeux, donner la possibilité aux multinationales de payer moins d'impôts tout en interdisant à la Ville de verser une prime de 185 francs aux retraités, aux veuves, aux orphelins et aux invalides, c'est carrément obscène! Ce rapport de forces est incompréhensible.

Certes, toutes les communes genevoises n'octroient pas cette allocation, mais le Conseil d'Etat aurait pu imaginer de niveler la situation par le haut – et non par le bas – en aidant les communes qui n'y parviennent pas à donner à leurs retraités un montant équivalent à celui en vigueur en Ville de Genève. Mais non, le Can-

ton a fait le choix inverse! Il préfère considérer que l'égalité de traitement ne sera obtenue qu'en privant les personnes âgées citoyennes de notre municipalité de cette allocation de 185 francs – ou, si elles la reçoivent quand même, cette somme sera déduite de celle que leur verse le Service des prestations complémentaires de l'Etat.

L'autre jour, je disais dans cette enceinte qu'il y a une différence entre vivre et survivre. J'aimerais revenir sur cette notion. Je connais des gens qui ont travaillé pendant quarante ans et qui, pour des raisons diverses, ont très peu cotisé au deuxième pilier; à l'âge de la retraite, ils se retrouvent avec un revenu de 1800 francs par mois. J'ai horreur de la bureaucratie, et je déteste les technocrates! J'aimerais bien que M. Longchamp qui, quant à lui, gagne un salaire mensuel de plus de 20 000 francs, m'explique comment on peut vivre à Genève avec 1800 francs par mois. Il faudra surtout qu'il explique cela à la population, son parti ayant voté contre cette allocation que nous défendons ce soir.

Cette prestation municipale complémentaire est tout simplement ce qui fait la différence entre la misère et la survie. On ne peut pas vivre à Genève avec 1800 francs par mois, et je connais même des gens qui doivent s'en sortir avec encore moins! Ces 185 francs, c'est le café le matin, le petit journal, le foulard que la dame peut s'acheter, le cinéma qu'elle s'offrira et qui lui reste inaccessible autrement.

Alors que nous faisons des cadeaux – et des cadeaux somptueux! – aux personnes et aux entités déjà richissimes, au nom de quoi couperions-nous dans les prestations accordées aux pauvres? Au nom de l'égalité de droit? Mais elle est déjà caduque en raison du système existant! Il y a des gens qui gagnent des milliards de francs, et d'autres qui ne reçoivent que 1800 francs par mois après quarante ans de travail!

A gauche toute! n'entend pas se livrer ici à un exercice purement politique. Notre groupe, qui s'appellera bientôt Ensemble à gauche, existe justement pour que ce genre d'injustices n'existent plus dans notre monde contemporain. Nous voulons aplanir cette différence énorme qui fait que certaines personnes survivent avec 1800 francs par mois, tandis que d'autres vivent largement avec des millions de francs – je ne le leur reproche pas, peu m'importent leurs millions! Mais que l'on ne péjore pas encore davantage l'existence des personnes qui, après une vie de travail, mériteraient un peu mieux que le sort que leur a réservé la droite – et tout particulièrement le Parti radical, par l'intermédiaire de son magistrat au Conseil d'Etat François Longchamp.

J'invite donc l'ensemble du Conseil municipal – j'espère qu'il m'entendra! – à voter le projet d'arrêté PA-104. Certains me diront que cela ne sert à rien... Mais ce n'est pas vrai! Cela sert à dire que nous nous préoccuons de la situation

des pauvres et que nous nous battons pour eux. Je dirais même que c'est ce combat qui justifie l'existence de mon groupe! C'est pour cela qu'il siège dans cette enceinte! Ce soir, nous nous battons pour que les personnes malmenées par la vie ne le soient pas encore davantage par des gens qui n'ont que faire de 185 francs supplémentaires par mois. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que dire, après cette description de la Genève de 1830? A mon sens, le discours que nous venons d'entendre est complètement surréaliste et il ne décrit absolument pas la réalité actuelle de notre canton.

Madame Wenger, au lieu d'attaquer le magistrat François Longchamp, je vous recommande vivement de comparer les budgets du Département de la solidarité et de l'emploi depuis qu'il en a la charge avec celui des périodes antérieures. Vous constaterez que le budget cantonal en matière de solidarité n'a pas cessé d'augmenter depuis qu'il occupe ce dicastère. Vous avez beau l'accuser de démanteler le social, c'est exactement l'inverse qui est vrai! Faut-il vous rappeler que, pour aider les personnes dont vous parlez qui vivent avec 1800 francs par mois, François Longchamp a mis en place une nouvelle loi sur les prestations complémentaires aux familles de *working poors* qui a été plébiscitée à l'unanimité par le Grand Conseil? La situation que vous décrivez ce soir n'existe pas, Madame Wenger, c'est du pur électoralisme!

Au moins, M^{me} Moratti Jung a eu l'honnêteté de dire qu'il s'agissait simplement, ce soir, de donner un signe. Le projet d'arrêté PA-104 n'est en réalité qu'une motion, car il ne tient pas la route sur le plan légal. En effet, il existe déjà un règlement sur les prestations municipales, et celui-là ne ferait que s'y surajouter sans l'abroger. Je le répète, juridiquement parlant, c'est impossible. Il est donc inutile de mener ce débat ce soir.

D'ailleurs, nous avons déjà eu cette discussion lors du débat budgétaire du mois de décembre 2010. Or, le Conseil d'Etat n'a pas encore approuvé le budget 2011 de la Ville de Genève que nous avons voté à cette occasion, et nous savons tous qu'il prendra sa décision prochainement, après un examen attentif qui lui permettra de se prononcer en toute connaissance de cause. Cela signifie que le débat que nous sommes en train de mener est totalement vain, puisque nous ne connaissons pas encore la décision du Conseil d'Etat concernant le budget 2011 de la Ville de Genève.

A ce sujet, M. Tornare en sait peut-être plus que nous et j'espère qu'il nous donnera de plus amples informations tout à l'heure, puisque je vois qu'il a demandé la parole. Je propose donc qu'il puisse s'exprimer relativement vite, afin qu'il nous dise ce qui est ressorti de ses discussions du début de cette semaine

avec le Conseil d'Etat. En attendant, je propose au Conseil municipal de refuser le règlement du projet d'arrêté PA-104 puisque, juridiquement, il n'est pas valable.

J'aimerais encore relever un autre vice de forme. Je crois que c'est la première fois, au sein du Conseil municipal, que l'on nous présente de force un règlement sans que nous puissions connaître l'avis de son auteur. M. Christophe Buemi n'est pas présent dans cette salle en ce moment – il n'était pas là hier non plus – et nous n'avons donc aucune garantie qu'il est bien l'auteur de ce règlement et qu'il est d'accord de nous le présenter ce soir.

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, M. Buemi est l'auteur du rapport PA-104 A, et non du règlement lui-même!

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, chers collègues, une fois de plus, je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit clairement dans cette assemblée par les intervenants précédents de l'Entente.

Cependant, si j'essaie d'analyser le problème qui se pose maintenant, je crois qu'il faut distinguer le fond et la forme. Sur le fond, je souligne que le groupe libéral est sensible à ce que j'appellerais la sécurité du droit et la sécurité des relations entre les diverses collectivités publiques. En l'état, une situation potentiellement conflictuelle risque d'opposer la Ville au Canton; j'aurais souhaité que ce problème soit déjà réglé.

Si nous voulons trouver une certaine égalisation des contributions au domaine social, il faut chercher la bonne voie du côté du Canton. C'est un fait, l'inégalité des prestations entre les communes peut être choquante; il y a des cas où il suffit de changer de trottoir pour avoir droit ou non aux prestations en question. Du point de vue de l'équité, cette situation n'est pas admissible. L'égalité de traitement devrait être la règle dans un canton aussi petit que celui de Genève. Voilà ce qu'il convenait de dire pour commencer, afin de garantir la sécurité du droit en évitant les situations conflictuelles entre la Ville et l'Etat.

En ce qui concerne la forme, comme chacun le sait, ces prestations complémentaires sont actuellement en vigueur. Alors, pourquoi vouloir les bétonner par un règlement, via un projet d'arrêté qui risque de donner l'alerte au Canton? Je me permets de dire à nos collègues de gauche que c'est là une faute tactique qu'à leur place nous n'aurions certainement pas commise! Nous avons été minorisés, à l'époque du vote de ces prestations, et nous en avons pris acte; mais vouloir demander encore davantage en construisant un édifice juridique qui, comme l'a relevé M. Fiumelli, n'a pas de raison d'être, c'est une faute de forme et de procédure.

Pour conclure, j'aimerais revenir à ce qu'a dit tout à l'heure M^{me} Wenger. Selon elle – je cite ses propos – l'existence de la population précarisée justifierait celle de son groupe. En clair, cela signifie que c'est l'existence d'A gauche toute! auprès de son public électoral qui est réellement en cause. Il ne faut pas confondre les enjeux les uns avec les autres!

M^{me} Alexandra Rys (DC). La première oratrice de ce débat a commencé son intervention en utilisant l'expression «un signe fort». Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien invite le Conseil municipal à ne pas réfléchir en termes de signe fort, mais en fonction de ce qu'il est intelligent de faire aujourd'hui pour notre collectivité. C'est en tout cas ce à quoi nous nous attacherons.

Malgré les effets de manche que l'on a pu observer de part et d'autre, je crois qu'il n'est pas question ici de remettre en cause la situation des gens moins favorisés, voire – osons le dire – carrément défavorisés à Genève. Certes, il peut s'agir de personnes âgées, mais également d'autres catégories de population que l'on évoque de temps en temps sans pour autant empoigner le problème qui les touche. Pourtant, nous en faisons la demande depuis plusieurs années.

A nos yeux, la question centrale au sujet des prestations complémentaires – nous l'avons déjà soulignée à maintes reprises – est de savoir exactement que dit le droit. Sur les bancs de la gauche, on nous dit que le Conseil d'Etat déduira délibérément les sommes octroyées par la Ville de celles qu'il accorde lui-même. Nous n'avons pas cette lecture de la situation. Notre compréhension de la problématique actuelle est que le droit supérieur contraint le Canton à déduire les sommes versées par la Ville de celles qu'il verserait lui-même. C'est évidemment là un point tout à fait fondamental!

Tout à l'heure, au début de la séance de 17 h, M^{me} le maire nous a dit que ce que nous avions entendu ce matin à la radio – à savoir qu'il y avait eu un entretien entre des représentants du Conseil d'Etat et du Conseil administratif, et peut-être même un accord au sujet des prestations complémentaires – n'était pas vrai, et que la discussion n'était en tout cas pas à bout touchant. Pour le groupe démocrate-chrétien, le nœud du problème est là: que s'est-il dit ou pas dit? Pour cette raison, nous ne pouvons pas nous prononcer maintenant sur le projet d'arrêté PA-104, sans savoir ni ce que dit le Conseil d'Etat, ni ce qu'accepte ou n'accepte pas le Conseil administratif. En bref, nous ne pouvons pas nous prononcer sans savoir exactement sur quoi nous nous prononçons!

Par conséquent, Madame la présidente, je vous demande formellement de mettre aux voix tout à l'heure la suspension du débat sur cet objet, dans l'attente d'une information claire et définitive sur ce que propose le Conseil d'Etat et ce qu'agrée ou non le Conseil administratif. Dans l'intervalle, tout débat sur les

prestations municipales complémentaires sera par définition de nature émotionnelle, alors qu'il est urgent que nous réfléchissions avec l'ensemble de nos neurones et que nous prenions une décision intelligente pour le bien du plus grand nombre. (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (HP). J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, et j'abonde dans le sens de ce que vient de dire M^{me} Rys. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une question d'égalité, mais également de légalité. Or, il appartient au Grand Conseil de déléguer aux communes le droit de distribuer des prestations complémentaires. Malheureusement, il semble que le Grand Conseil ne veuille pas le faire auprès de la Ville. Il faut donc prendre d'autres mesures pour atteindre le résultat souhaité par le groupe A gauche toute!

En ce qui me concerne, je connais des gens qui sont extrêmement inquiets à l'idée de perdre ce revenu modeste que représentent les prestations municipales complémentaires. Ils sont même carrément effrayés car, dans un tout petit budget, 185 francs par mois c'est 6 francs par jour, et 6 francs par jour c'est un repas.

Je pense donc que nous devrions suspendre le débat sur le projet d'arrêté PA-104, en attendant d'être à même de prendre une décision légale. En effet, toute décision illégale ne servira à rien puisque, en l'état, c'est bien le droit fédéral qui impose ce transfert de charges en l'absence d'autre base légale. Telle est la raison pour laquelle je voterai la suspension du débat, si elle est mise aux voix tout à l'heure; si ce n'est pas le cas ou si elle est refusée, je m'abstiendrai lors du vote du projet d'arrêté lui-même.

M^{me} Odette Saez (DC). J'ai moi aussi entendu M^{me} Moratti Jung dire tout à l'heure qu'il fallait donner un signe fort aux personnes âgées. C'est évident, mais ce signe fort, encore faut-il qu'il puisse être reçu! On veut se précipiter et agir très vite, alors qu'il n'y a pas d'urgence! Réfléchissez deux secondes, Mesdames et Messieurs de la gauche! Jusqu'à présent, les personnes âgées concernées perçoivent 185 francs par personne ou 265 francs par couple. Dans ces conditions, ne venez pas me dire que ce projet d'arrêté PA-104 n'est pas une mesure électorale! Ce n'est rien d'autre que cela!

Comme l'a fait ma préopinante M^{me} Rys, je propose au Conseil municipal de réfléchir intelligemment. Les personnes âgées ne sont pas les seules à être dans le besoin; nous avons appris – et la commission de la cohésion sociale l'a reconnu – que c'était aussi le cas des familles monoparentales. De plus, il faut réfléchir à l'effet de seuil. Une personne dont le revenu dépasse d'à peine 50 francs la limite fixée pour recevoir des prestations sociales doit payer elle-même son assurance maladie, par exemple, ce qui veut dire qu'elle «perd» 500 francs au moins!

Il semble qu'un groupe de travail ait été mis sur pied pour trouver d'autres solutions que ces 185 francs de prestations municipales complémentaires; je pense, en effet, que nous devons réfléchir à un autre système d'aide aux personnes âgées.

Enfin, je suis favorable à la suspension du débat demandée par ma collègue M^{me} Rys. Si le Conseil municipal la refuse, c'est qu'il ne pense qu'électoralement et pas du tout de manière intelligente!

M^{me} Silvia Machado (S). Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe socialiste est profondément attaché à ces prestations municipales complémentaires. Vous le savez! Nous soutiendrons évidemment le projet d'arrêté PA-104 et ce nouveau règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides, car nous militons pour leur maintien.

Madame la présidente, vous transmettez à M. Fiumelli que j'ai été choquée par son intervention. Il peut bien parler de la Genève des années 1830, mais il n'y était pas, et moi non plus. Par contre, moi, je suis là aujourd'hui, et je peux constater comme nous tous ici qu'il y a de plus en plus de pauvres non seulement à Genève et en Suisse, mais partout ailleurs. La précarisation est manifeste, beaucoup plus qu'il y a seulement dix ans. Je n'ai pas besoin de remonter jusqu'en 1830! Si le Conseil d'Etat est obligé d'augmenter le budget des aides sociales – c'est son devoir – c'est parce que des gens en ont besoin et qu'ils sont de plus en plus nombreux à les demander. Mais, parallèlement, ce même Conseil d'Etat mène une politique de précarisation! Je ne peux donc pas suivre les arguments de la droite à ce sujet.

Nous soutenons le point de vue de la commission de la cohésion sociale en faveur de l'octroi par notre commune de toutes les prestations possibles à ses habitants – pas seulement aux personnes âgées, mais également aux familles monoparentales et à toutes les personnes victimes de l'effet de seuil. Après l'abrogation de la loi sur le revenu minimum cantonal d'aide sociale, tous les commentaires confirment l'évidence: ce ne seront pas des centaines des personnes, mais bien davantage, qui devront faire appel aux aides sociales dans un proche avenir, et nous serons donc bien obligés de les augmenter.

Je m'arrêterai là. Je pense que le magistrat Tornare pourra nous donner des informations sur ce que nous avons entendu ce matin à la radio. Mais quoi qu'il se passe avec le Conseil d'Etat, nous, socialistes, soutiendrons le règlement du projet d'arrêté PA-104, de même que toutes les autres mesures susceptibles d'apporter de l'aide sociale aux habitants de notre commune. *(Applaudissements.)*

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, tout à l'heure, nous avons tous entendu M. Fiumelli mettre en doute l'authenticité du document écrit par M. Christophe Buemi. Madame la présidente, le groupe socialiste s'étonne que vous ne défendiez pas la qualité du travail fourni par le secrétariat du Conseil municipal, lequel reçoit les rapports des mains de leurs auteurs et est donc garant de leur authenticité. Nous sommes surpris, Madame la présidente, que vous ne preniez pas non plus la défense de votre propre bureau, qui lui aussi reçoit ces documents et peut certifier leur authenticité.

Le groupe socialiste est choqué de l'agression verbale dont s'est rendu coupable M. Fiumelli à l'encontre de M. Buemi. Certes, ce dernier est absent ce soir pour des raisons professionnelles, mais il est souvent arrivé que nous traitions un rapport en l'absence de son auteur, sans jamais mettre en doute son authenticité! Nous estimons que l'outrage fait à l'honneur de M. Christophe Buemi est tout simplement scandaleux! (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Peut-être n'avez-vous pas pu l'entendre mais, suite à la remarque de M. Fiumelli, je lui ai signifié que M. Buemi était bien l'auteur du rapport PA-104 A. Je rejoins totalement votre point de vue, Monsieur Deshusses. Si ni le bureau ni moi-même ne sommes intervenus, c'est bien parce que nous estimons que, à l'heure qu'il est et avec le travail qu'il nous reste à accomplir, il vaut mieux ne pas nous lancer dans de vaines querelles. Cela dit, vous avez très bien fait d'intervenir et je vous en remercie.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'interviendrai sur deux plans. En préambule, je prends la liberté de faire mienne l'excellente intervention de M^{me} Rys de tout à l'heure, et je vous informe que nous voterons la suspension du débat sur le rapport PA-104 A.

Pour notre part, contrairement à ce qui a été dit au début de cette discussion, nous ne méconnaissions ni ne méprisons la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreux habitants légaux et illégaux de notre ville. Toutefois, nous ne pouvons adhérer au pathos avec lequel certains croient devoir nous culpabiliser. Notre collègue M. Fiumelli évoquait la Genève de 1830 – pourquoi pas la société décrite par Eugène Sue? Fort heureusement, elle a été éradiquée depuis.

Pour ma part, je me contenterai de rappeler la mise en place des assurances sociales en Suisse en 1947, et de souligner que Genève est exemplaire en matière de préoccupations sociales. Ce soir, nous parlons des prestations complémentaires, ce qui présuppose qu'il existe des prestations non complémentaires. Or, il se trouve qu'elles dépendent de l'Etat. Par conséquent, avant de pouvoir nous

déterminer en toute connaissance de cause et pour éviter de nous faire rembarquer après avoir été longuement ridiculisés – mais cela, c'est la majorité du Conseil municipal qui en décidera – je suis intéressé à connaître la position du conseiller d'Etat. Nous ne l'avons pas encore aujourd'hui, et donc nous ne pouvons pas voter en toute connaissance de cause le projet d'arrêté PA-104.

Pour terminer, j'en viens au plan politique. Si le groupe A gauche toute!, qui se targue d'être un champion en la matière, avait eu l'intelligence – au sens de la compréhension – de présenter ce projet d'arrêté à la session plénière du Conseil municipal du mois de mars, à la veille des élections pour le Conseil administratif le 17 avril, il aurait eu une autre portée et vous auriez dû adopter une autre position, Mesdames et Messieurs les socialistes et les Verts. Vous seriez obligés de marcher aux canons avec vos alliés! Mais, ce soir, cette échéance est encore loin!

Quant aux élections municipales du 13 mars, pour ce qu'elles intéressent les gens et vu les compétences qui sont les vôtres, Mesdames et Messieurs – je ne dirai pas «chers collègues» – il ne faut pas en faire un fromage! Je m'arrête là pour l'instant.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). En ce qui nous concerne, comme le mentionne le rapport PA-104 A, nous savons que voter le projet d'arrêté PA-104, c'est prendre un risque. Mais nous faisons ce choix, qui est de nature absolument politique. Nous savons qu'il y aura une bataille à mener avec le Canton.

Je m'étonne que certains demandent ce soir la suspension de notre débat, sous le prétexte d'une rumeur concernant une possible réponse du Conseil d'Etat. Cela fait deux ou trois ans que nous avons ce dossier en mains – quatre ans, même, me souffle-t-on! Le temps passe vite... Et comme par hasard, à trois semaines des élections, le jour où nous devons débattre des prestations municipales complémentaires au Conseil municipal, une rumeur circule selon laquelle le Conseil d'Etat nous répondra de manière imminente. C'est très bien! Depuis tant d'années qu'il aurait dû le faire!

Mais pourquoi tout arrêter maintenant en attendant cette réponse? Pourquoi ne nous l'annonce-t-on qu'aujourd'hui? Si ce n'est pas de la manœuvre politique, cela, qu'est-ce que c'est? Nous ne suspendrons pas ce débat. La prochaine fois, si le Conseil d'Etat – par la voix de M. Longchamp ou d'un autre magistrat – a quelque chose à nous dire au sujet d'un débat qui dure depuis des années, il devra s'y prendre plus tôt! La Poste fonctionne encore à peu près, et il est possible de nous envoyer une lettre – vu la libéralisation des services postaux, ce ne sera peut-être plus le cas dans quelques années, mais nous n'en sommes pas encore là. M. Longchamp avait tout loisir de nous envoyer un courrier avant ce soir.

Nous n'avons aucune garantie que le Conseil d'Etat s'entretiendra avec le Conseil administratif d'ici demain à propos des prestations municipales complémentaires; ce n'est qu'une rumeur! Or, ce n'est pas sur la base d'une rumeur que nous cesserons notre combat politique – et non pas électoraliste. Il serait électoraliste, si nous l'avions sorti du chapeau aujourd'hui! Mais tel n'est pas le cas, puisque nous menons cette bataille depuis des années, budget après budget.

La commission de la cohésion sociale débat souvent des questions de pauvreté et d'effet de seuil. Comme l'ont rappelé mes collègues qui y siègent avec moi, nous parlons aussi des problèmes des familles monoparentales et du règlement sur les aides sociales. Ce sont tous des sujets que nous ne cessons de mâcher et remâcher car, au fur et à mesure que la Ville aide d'un côté, de l'autre, le Canton ou la Confédération retirent une chaise! Actuellement, on essaie de réformer l'assurance invalidité, et toutes nos assurances sociales sont en réforme continue. Nous, on éponge derrière... toujours un peu plus!

Heureusement pour les communiers de la Ville de Genève que la gauche tente de sauver les meubles et propose également des logements sociaux dont le loyer est calculé en fonction des revenus! Telle n'est pas la pratique du Canton. Nous essayons de faire ce que nous pouvons pour aider une population qui a de plus en plus de peine à survivre avec des loyers abusifs, des primes d'assurance qui prennent l'ascenseur depuis un certain nombre d'années, et j'en passe. Il est de plus en plus difficile de vivre dans cette commune, dans ce canton et dans ce pays.

Nous faisons ce que nous pouvons pour améliorer la situation, et nous estimons que l'on pourrait donner un peu plus aux gens qui sont dans le besoin. Je veux bien admettre que le Canton fixe un montant limite en matière d'aides communales – par exemple 150 ou 200 francs – au nom d'une certaine égalité. Mais qu'il prenne en compte ces aides au franc près, c'est ridicule!

M. Robert Pattaroni (DC). La rumeur dont faisait état ma préopinante est en fait une information diffusée par la Radio suisse romande; je pense que M. Tornare nous dira tout à l'heure ce qu'il en est exactement.

Comme l'a dit M^{me} Machado, il est malheureusement vrai que la pauvreté grandit, aujourd'hui. L'année dernière, Caritas a fait une étude démontrant qu'environ une personne sur dix, en Suisse, se trouve en situation de pauvreté – une pauvreté suisse, certes, mais tout de même! La Confédération s'est penchée sur la question, et n'a pas infirmé ces données de Caritas. Telle est donc, hélas, la situation actuelle.

Nous savons que M. Tornare a essayé de transformer le système des aides sociales, il y a quelque temps, et nous reconnaissons ses tentatives. Comme l'a dit

M^{me} Saez, il a formé un groupe de travail dont certains d'entre nous ici ont peut-être fait partie – à l'époque, c'était M. Didier Bonny qui représentait le groupe démocrate-chrétien. Dans ce cadre, M. Tornare s'est montré conscient – sauf erreur, mais il pourra nous le confirmer – du fait que l'on ne peut s'en tenir aux problèmes des personnes âgées et des bénéficiaires de l'AI, mais qu'il faut également prendre en compte les gens dont les besoins ne sont pas couverts par leurs revenus.

Mesdames et Messieurs, je vous annonce que notre parti reviendra sur cette problématique après les prochaines élections. Avec notre futur élu – ou, en tout cas, candidat – au Conseil administratif, nous nous engageons à travailler pour que la Ville puisse contribuer réellement, par des aides financières ou sous une autre forme, à réduire la pauvreté quelles que soient les catégories de population défavorisée. Et tant mieux si cela se fait en collaboration avec le Canton! Nous ne pouvons pas prétendre qu'il est possible de faire disparaître la pauvreté, mais nous pouvons au moins l'atténuer.

A présent, nous nous réjouissons d'entendre M. Tornare nous parler de ses intentions profondes en la matière et de ses tentatives pour les matérialiser qui n'ont pas forcément réussi, pour des raisons que nous aimerions bien connaître.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je serai très brève, chers collègues, rassurez-vous! Ceux qui reprochent à A gauche toute! de faire de l'électoratisme avec le projet d'arrêté PA-104 ont tort! Il ne faut pas nous jouer cet air-là!

Depuis que je siège au Conseil municipal, nous défendons les prestations municipales! Nous les avons adaptées et augmentées pour qu'elles répondent réellement aux besoins des personnes qui les reçoivent. Auparavant, il existait des magasins où elles pouvaient acheter à bon marché des pommes de terre, des fruits et d'autres produits, et elles percevaient deux fois par an une allocation pour le charbon. Au cours du temps, on a adopté un système d'aide plus réaliste, à savoir les prestations municipales. Pourquoi la Ville de Genève devrait-elle arrêter de les verser? Les problèmes des gens restent les mêmes, ils s'amplifient plutôt! Je ne vois pas pourquoi notre commune n'aurait pas le droit d'apporter un soutien complémentaire à sa population défavorisée.

M. Rémy Burri (R). Je trouve dommage que le dogmatisme de la gauche desserve les personnes qu'elle croit défendre. Il me semble que le Conseil municipal est unanime à reconnaître qu'il y a des personnes âgées en difficulté financière à Genève, mais nous sommes nombreux, dans cette enceinte, à avoir compris que le projet d'arrêté PA-104 n'était pas conforme aux lois fédérales et cantonales qui

régissent les aides destinées aux personnes à revenus modestes. C'est tout à fait regrettable.

La gauche aurait mieux fait de suivre la proposition émise par la droite lors du dernier débat budgétaire, qui consistait à reprendre la ligne des prestations municipales complémentaires sous la forme d'une ligne d'aide à définir de 10 millions de francs – soit exactement le même montant. Cela nous aurait permis, dans l'intervalle, de travailler pour aider les personnes dans le besoin au lieu de nous focaliser sur des projets d'arrêté qui, nous le savons, n'ont quasiment aucune chance d'être avalisés par le Canton ou la Confédération. Je le déplore, car la situation des personnes âgées est de plus en plus fragile, à cause de la gauche municipale qui joue au chat et à la souris avec le Canton sur leur dos.

Le groupe radical votera donc la suspension du débat sur le projet d'arrêté PA-104. Il nous paraît important d'avoir une réponse définitive du Canton à ce sujet, avant de pouvoir nous prononcer. Des éclaircissements s'imposent, tant de la part du Canton que de celle du magistrat Tornare, qui doit avoir des informations à nous transmettre.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je présente mes excuses à M. Christophe Buemi, ainsi qu'à son groupe, à la présidente et au bureau du Conseil municipal. Mes propos de tout à l'heure n'étaient qu'une boutade malencontreuse que je n'aurais pas dû faire, je l'admets.

Cela dit, j'aimerais revenir une fois encore sur le caractère électoraliste du projet d'arrêté PA-104. Je relève qu'il ne figure pas à notre ordre du jour, et donc qu'il est bel et bien sorti du chapeau hier par une motion d'ordre demandant l'urgence.

Quant aux rumeurs dont faisait état M^{me} Moratti Jung sur les possibles décisions du Canton, je rappelle ce que prévoit la loi sur l'administration des communes (LAC): le budget de fonctionnement de la Ville de Genève est approuvé par arrêté du Conseil d'Etat, le 20 février au plus tard. Cette année, ce délai arrive à échéance aujourd'hui, puisque la séance du Conseil d'Etat a lieu ce même jour. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela! Il est normal que le Conseil d'Etat examine le budget de la Ville de Genève aujourd'hui, qu'il l'analyse avant de prendre la décision de l'approuver ou de le rejeter, et qu'il formule ses remarques ou ses réserves. Nous les connaissons demain par son communiqué de presse.

Ce soir, la gauche municipale fait un mauvais procès à la droite en ce qui concerne la politique de François Longchamp depuis qu'il dirige le Département cantonal de la solidarité et de l'emploi. Je le répète, il fait un travail magnifique, les budgets sociaux n'arrêtent pas d'augmenter, et toutes les lois sociales ont été

améliorées ou réajustées en faveur des plus démunis. Je trouve regrettable que l'Alternative nous refuse un débat sincère et concret sur ces problématiques.

Lors du débat budgétaire, au mois de décembre 2010, nous avons proposé la création d'une ligne budgétaire visant les effets de seuil et qui correspondait très exactement à l'article 2, alinéa 2, du règlement proposé. La gauche l'a refusée, et elle n'a pas voulu non plus entrer en matière sur les rapports Bonoli et Flückiger. Elle tient absolument à mener un combat passéiste! Les prestations municipales complémentaires pour les personnes âgées ne sont malheureusement plus d'actualité.

Je propose donc de suivre la suggestion de M^{me} Rys et de suspendre nos travaux sur cet objet, jusqu'à ce que nous ayons connaissance de la position définitive du Conseil d'Etat dans son communiqué de presse de demain.

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je prends rapidement la parole pour dire que nous souscrivons aux propos de notre collègue Fiumelli. Il serait utile de suspendre ce débat jusqu'à obtention des compléments d'informations qui nous paraissent nécessaires pour y voir clair, notamment en ce qui concerne les relations entre la Ville et le Canton dans cette affaire. C'est un élément indispensable qui nous manque! En l'état, il est évident que le groupe libéral ne peut accepter le projet PA-104 tel qu'il nous est présenté ce soir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je confirme que, lundi matin à 9 h, M^{me} la maire Sandrine Salerno et moi-même avons été conviés par M. Longchamp, conseiller d'Etat, et M^{me} Künzler, conseillère d'Etat, à une rencontre pour parler du budget 2011 de la Ville de Genève et de la ligne budgétaire de 13 millions de francs qui englobe les 10,5 millions de francs concernant les prestations municipales complémentaires. Cet entretien a duré une heure, et il a été fort courtois de part et d'autre. Il a eu lieu en présence de deux fonctionnaires, un de l'Etat et un de la Ville.

A cette occasion, nous avons pu lire le communiqué de presse du Conseil d'Etat, mais nous n'en avons pas reçu copie. Comme M^{me} la maire a dû vous le dire à la séance de 17 h, d'un commun accord avec l'Etat, nous nous sommes engagés à ne pas nous exprimer à son sujet avant sa publication demain matin. Nous sommes comme saint Thomas, nous attendons de voir pour croire!

En ce qui concerne le projet d'arrêté PA-104 et le règlement qu'il instaure, je répéterai ce que j'ai dit le 2 décembre 2010 devant la commission de la cohésion sociale de la Ville de Genève.

A ce stade, j'ouvre une parenthèse pour faire une petite remarque. M^{me} Magnin, qui s'apprête à rejoindre les rangs du Mouvement citoyens genevois (MCG), a fait tout à l'heure un plaidoyer en faveur des prestations municipales complémentaires; or, son parti a récemment refusé d'entrer en matière sur ce même sujet lors d'une séance de la commission des affaires sociales du Grand Conseil. Il faudrait donc qu'elle se mette en accord avec son nouveau parti! Je ferme cette parenthèse.

Il est vrai que, lors de la réunion de lundi dernier, nous avons parlé du projet d'arrêté PA-104. Mesdames et Messieurs, j'encourage l'Alternative à le voter, tout en vous avertissant que le Conseil d'Etat pourrait le juger illégal. Vous le savez! On nous l'a répété lundi. Cela, je puis l'annoncer, sans trahir le fond de la discussion. Je ne fais que répéter ce que François Longchamp m'avait déjà dit au mois de septembre 2010 lors d'une réunion entre la Ville et l'Etat sur le social, et dont j'ai informé la commission de la cohésion sociale le 2 décembre 2010.

L'instance supérieure qu'est le Conseil d'Etat peut dire à la Ville de Genève que son projet d'arrêté est bien joli, mais inapplicable. Il faut donc bien savoir que ce règlement peut être remis en question par l'autorité de tutelle cantonale. Vous devez en être conscients, Mesdames et Messieurs! Je vous l'ai déjà dit, consultez le procès verbal de la commission de la cohésion sociale du mois de décembre 2010! Je suis obligé de vous en informer! Je ne remplirais pas mon devoir et mon boulot de conseiller administratif si je ne le faisais pas.

Le problème des prestations complémentaires municipales n'est pas si facile à régler. J'ai beaucoup de respect pour François Longchamp, même si, en tant que conseiller administratif ou que député, je suis souvent en désaccord avec lui au sujet de sa politique sociale. Cela dit, s'il était aussi facile, pour le Conseil d'Etat, de nous imposer la suppression des prestations municipales, il l'aurait fait depuis longtemps!

Je voudrais faire référence ici à une interview de M. Longchamp par Marc Moulin parue dans la *Tribune de Genève* un peu avant le vote du budget municipal au mois de décembre 2009, si ma mémoire est bonne. Cela avait fait l'objet d'un *headline*: «Tornare ne veut pas faire son boulot, c'est moi qui le ferai à sa place, je supprimerai les prestations municipales complémentaires.» Pas fou, la guêpe! C'était à la veille des élections cantonales, et M. Longchamp était candidat à sa propre réélection! Mesdames et Messieurs, j'ai signalé à François Longchamp qu'il devait prendre garde – vous lirez demain le communiqué de presse – vis-à-vis des candidats de l'Entente qui vont se présenter devant les électeurs et électrices aux mois de mars et d'avril. Point d'interrogation, points de suspension...

La question que nous devons nous poser est celle de la légalité de la possible suppression des prestations municipales complémentaires. Je le reconnais, nous

avons nos avis de droit, et le Canton a les siens. Nous devons respecter le droit et les obligations légales liées à toutes sortes de sujets, comme nous le disions tout à l'heure au sujet du Genève-Servette Hockey Club, mais nous faisons aussi de la politique! Or, on ne peut pas supprimer aussi facilement que cela des prestations municipales complémentaires créées à l'origine par le magistrat radical Guy-Olivier Segond en 1983.

Comme l'a dit M^{me} Hélène Ecuyer, on avait auparavant des magasins pour les pauvres, c'était vraiment une situation digne des Eugène Sue, Jules Valès, Emile Zola et consorts! On se serait cru à la fin du XIX^e siècle! Heureusement, ce système a été remplacé par un dispositif plus moderne, à savoir des prestations municipales complémentaires de 185 francs par personne et de 265 francs par couple. Actuellement, 60% des bénéficiaires sont des rentiers AVS et 40% des rentiers AI. Seules les personnes qui en font la demande reçoivent ces prestations, ce qui représente environ 4500 personnes sur les 10 000 qui y auraient droit.

Je signale au passage que j'ai donné l'ordre de verser ces sommes à qui de droit pour les mois de janvier et de février 2011. Les bénéficiaires les ont reçues ces deux derniers mois et, à l'heure actuelle, ils ne sont pas aussi angoissés que certains le prétendent.

Le problème qui se pose quant à la suppression des prestations municipales complémentaires est de nature à la fois juridique et politique. J'ai posé la question lundi à François Longchamp: peut-on, malgré les droits acquis depuis 1983 – même s'ils ne bénéficient plus aux mêmes personnes – supprimer aussi facilement que cela ces prestations, en tout cas en ce qui concerne les 4500 personnes qui les perçoivent actuellement après en avoir fait la demande? Les tribunaux donneront la réponse. Pour ma part, je ne suis pas certain que l'on puisse supprimer ce genre de droits acquis. Tel est aussi l'avis d'anciens magistrats de droite à la Ville et à l'Etat, je peux vous le garantir, Mesdames et Messieurs! Ils me l'ont dit!

Nous devons encore nous poser une autre question. Peut-on décider de n'attribuer dorénavant les prestations municipales complémentaires qu'aux personnes qui les perçoivent depuis un certain temps, en excluant les autres? Pour répondre à cette interrogation, avec l'approbation de mes collègues du Conseil administratif, j'ai demandé qu'un avis de droit soit attribué à un expert actif hors du territoire du canton de Genève – l'avis d'un spécialiste extérieur est toujours mieux respecté. Nous verrons bien le résultat!

Certains, dont M. Pattaroni – et je l'en remercie – se demandent avec raison si nous ne devrions pas envisager une manière de pallier une éventuelle suppression des prestations municipales complémentaires. Gouverner, c'est prévoir!

A ce sujet, je rappelle que, même si j'ai beaucoup de défauts – mais on me

les rappelle à longueur d'année et cela me rend plus modeste – depuis 1999, j'ai augmenté de 73% les budgets sociaux de mon département grâce à la majorité du Conseil municipal précédent et actuel. Croyez-vous encore, Mesdames et Messieurs, que nous n'avons pas soutenu les personnes qui ont besoin d'une aide au logement ou qui sont victimes de l'effet de seuil, ainsi que les familles monoparentales? Croyez-vous qu'en faisant passer l'offre en matière de petite enfance de 31% en 1999 à 65% cette année nous n'avons pas aidé ces gens-là? Ne me dites pas que nous n'y avons pas songé!

Certes, un groupe de travail a été mis sur pied pour réfléchir à ces problématiques et envisager d'autres possibilités de venir en aide aux plus démunis. Mais il est évident que nous ne pourrions rien faire sans le Canton.

En conclusion, je crois qu'il faut savoir raison garder, que l'on soit de droite, du centre ou de gauche. Je le répète, on ne pourra pas supprimer les prestations municipales complémentaires en suivant le principe «ôtons à Pierre ce qu'on pourrait donner à Jean». Je l'ai toujours dit, depuis 1999: en matière sociale, on ne peut pas opposer les besoins! Salika Wenger le disait avec justesse: comment annoncer aux personnes qui ont très peu pour vivre que l'on va leur supprimer ce chouïa d'aide que représentent les 185 francs par mois? 185 francs, ce n'est pas la lune, mais c'est peut-être – pour certains – ce qui manque pour mettre du beurre dans les épinars. On ne peut pas leur dire qu'on leur supprime cette allocation pour la donner à d'autres! Une telle mesure ne passera pas la rampe!

Je crois, Mesdames et Messieurs, que vous l'avez tous compris. En effet, je constate que vos discours, à droite, au centre et à gauche, ont quelque peu évolué en cette veille d'élections par rapport aux prestations municipales complémentaires.

M. Simon Brandt (R). Je sais qu'il n'est pas habituel de prendre la parole après le magistrat, mais... (*Brouhaha.*) Laissez-moi vous expliquer, Mesdames et Messieurs! Je vais vous dire pourquoi j'ai demandé la parole! C'est simple! M. Tornare vient de nous donner de grandes explications sur ce que l'on peut admettre ou pas en matière de mesures d'aide sociale, mais tout le débat que nous menons ce soir est placé sous une épée de Damoclès, puisqu'il dépend d'une potentielle décision du Conseil d'Etat qui peut être communiquée demain, après-demain, dans une semaine ou davantage. Voilà ce qui n'est pas acceptable!

Certains, ici, font de l'aide aux personnes âgées un combat. C'est un noble et beau combat, mais que diront-ils à ces mêmes personnes âgées lorsque, du jour au lendemain, on leur coupera leurs prestations parce que le Conseil municipal aura voté dans l'urgence, à la veille des élections, un règlement dont la valeur juridique est tout sauf garantie, et dont le statut n'est absolument pas clair?

Pour ma part, je n'aurais pas la lâcheté de me réfugier derrière un avis de droit et encore moins de dire que je préfère laisser le Conseil d'Etat en décider. Au contraire! J'ai le courage de soutenir que nous ne devons pas, ce soir, prendre une décision qui risque d'être cassée demain par l'autorité supérieure. Nous ne pouvons pas voter aujourd'hui un objet qui pourrait être remis en question dès son acceptation! Nous n'aurons alors plus que nos yeux pour pleurer, et les principales victimes de cette situation seront justement les personnes âgées que le projet d'arrêté PA-104 a pour seul objectif de défendre.

Pour cette raison, si cet objet est voté tout à l'heure, nous demanderons un troisième débat qui sera mené lors des sessions plénières de mars, soit dans un mois, à un moment où nous pourrions normalement nous prononcer sur la base d'une décision – positive ou non – du Conseil d'Etat concernant le budget 2011 de la Ville. Nous saurons également, à ce moment-là, si les rumeurs diffusées dans la presse aujourd'hui et démenties par M^{me} Salerno tout à l'heure étaient fondées.

Pour l'heure, je refuse – et l'Entente avec moi – de voter ce soir, à la veille des élections municipales, un projet d'arrêté qui pourrait être retoqué par le Conseil d'Etat. La gauche aura beau accuser le Canton d'agir de manière anormale s'il le refuse – et elle aura peut-être raison sur ce point – il n'en demeure pas moins que les victimes du processus qu'elle aura voulu adopter ne seront autres que les bénéficiaires des prestations municipales complémentaires.

Au-delà de la position du Conseil d'Etat, le règlement du projet d'arrêté PA-104 pose de nombreuses questions. En commission, j'ai demandé si les aides prévues dans ce cadre seraient fiscalisées par l'Etat; on n'a pas pu me répondre. Pour rappel, l'Alternative a élaboré un nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale soi-disant pour protéger les locataires de la fiscalisation. Et au final, nous avons vu que cette démarche avait pour seule conséquence une augmentation des loyers!

Le règlement du projet d'arrêté PA-104, s'il est voté ce soir, risque de donner lieu à une fiscalisation de l'aide octroyée aux personnes âgées et donc de manquer complètement sa cible! Pour notre part, nous nous refusons à faire de l'électoratisme sur le dos des personnes âgées. Nous aurons le courage de nos opinions quelle que soit la décision du Conseil d'Etat. J'insiste une fois encore sur le fait que, au-delà du débat juridique et politique, la décision que nous nous apprêtons à prendre au sujet de ce règlement aura des incidences sur des personnes. Or, nous ne voulons pas les mettre en danger par notre vote.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, je demande que les votes aient lieu à l'appel nominal.

La présidente. Etes-vous suivie par quatre membres du Conseil municipal au moins, Madame Wenger? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas...

Nous votons d'abord la suspension du débat «jusqu'à prise de connaissance de la position du Conseil d'Etat»... Monsieur Hämmerli, nous sommes en procédure de vote... (*Brouhaha.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal également sur la suspension du débat.

La présidente. C'est aussi ce qui a été demandé par M^{me} Wenger, Monsieur Hämmerli, le bureau en a pris bonne note...

Mise aux voix à l'appel nominal, la suspension du débat jusqu'à la décision du Conseil d'Etat est refusée par 39 non contre 32 oui.

Ont voté non (39):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (32):

M. Alexis Barbey (L), M. Gary Bennaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC),

M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (HP), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (HP), M. Christophe Buemi (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de l'arrêté est accepté par 39 oui contre 30 non (1 abstention).

Ont voté oui (39):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT),

Projet d'arrêté: règlement sur les prestations aux rentiers AVS et AI

M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (30):

M. Alexis Barbey (L), M. Gary Bennaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Danièle Magnin (HP).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (HP), M. Christophe Buemi (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les compétences des communes en matière d'attribution de prestations d'assistance et d'aide sociale,

arrête:

Article unique. – Le règlement ci-après sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides est approuvé.

Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but d'accorder des prestations d'aide sociale, sous forme de prestations financières, destinées aux fins de contribuer à assurer la couverture des besoins vitaux des rentiers AVS et AI domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève, compte tenu du coût élevé de la vie et de la modicité du revenu minimum cantonal d'aide sociale applicable aux rentes minimales AVS-AI.

Art. 2 Ayants droit

¹ Pour autant que le revenu des ayants droit, au sens de l'article premier, leur permet de bénéficier des prestations relevant de la loi J 7 15, du 25 octobre 1968, sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (ci-après LPCC), ceux-ci ont droit, sur demande, aux prestations financières suivantes:

- 185 francs par mois pour les personnes seules,
- 265 francs pour les couples vivant ensemble,
- 265 francs pour un groupe familial dépassant deux personnes, + 40 francs par personne supplémentaire.

² Pour tenir compte de l'effet de seuil de la LPCC, des prestations financières peuvent également être accordées à des personnes bénéficiant de rentes AVS ou AI et dont le revenu dépasse le montant du revenu déterminant fixé par la LPCC pour bénéficier des prestations complémentaires cantonales AVS-AI. Le montant de ces prestations municipales, par rapport aux revenus maximaux admis, est fixé par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

³ Les montants accordés, en vertu du présent article, sont régulièrement indexés à l'indice genevois des prix à la consommation, à compter de la dernière date où ils ont été fixés.

⁴ Les prestations accordées, en vertu du présent article, ne sont pas allouées aux personnes placées en institution.

Art. 3 Couverture financière

Le montant total des prestations découlant de l'article 2 est prélevé sur une rubrique spécifique figurant à cet effet au budget annuel de la Ville de Genève.

Art. 4 Dispositions finales

¹ Le Conseil administratif décrète les mesures d'application du présent règlement.

² Toute modification du règlement doit faire l'objet d'une délibération au sens de l'article 59 de la Constitution genevoise.

³ Le présent règlement déploie ses effets à compter du

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, après ce que nous avons entendu tout à l'heure et vu nos interrogations sur la position du Conseil d'Etat, je pense qu'un troisième débat sur le projet d'arrêté PA-104 s'impose. Nous le demandons donc formellement.

La présidente. Etes-vous suivi par le tiers de l'assemblée au moins, Monsieur Burri? (*Plus du tiers des conseillers présents lèvent la main.*) C'est le cas. Le troisième débat sur cet objet aura donc lieu lors de nos séances plénières du mois de mars.

Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Rémy Pagani demandant le traitement en urgence des rapports PR-816 A, PR-832 A, et PR-820 A qui figurent à notre ordre du jour. Ces points concernent divers travaux d'aménagement, respectivement dans le quartier des Grottes, à la Jonction et à Saint-Jean. Je donne la parole à M. Pagani pour défendre l'urgence.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis hier, je pensais que nous avancerions suffisamment dans l'ordre du jour de cette session pour arriver au vote des rapports PR-816 A, PR-832 A et PR-820 A avant ce soir à 23 h. Or, nous sommes à un quart d'heure de la fin de cette séance... Je rappelle que l'acceptation rapide de ces propositions nous permettra d'effectuer les travaux prévus dans les délais impartis. Je vous demande donc de consacrer maintenant quelques minutes au traitement de ces trois objets, qui ont fait l'unanimité en commission et dont l'adoption ne posera donc aucun problème à ce plénum.

La présidente. Je donne à présent la parole à une personne par groupe pour s'exprimer sur cette motion d'ordre pendant une minute.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour le groupe socialiste, il est plus urgent de mener d'abord le troisième débat sur la proposition PR-859 concernant l'Usine. Ensuite seulement, nous pourrions éventuellement parler des urgences proposées par M. Pagani. Cependant, vous conviendrez avec moi qu'il paraît bien difficile de voter ce soir ces trois objets – même sans débat – alors qu'il est déjà 22 h 45 passées. Aussi, le groupe socialiste aura la liberté de vote sur cette motion d'ordre.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, nous partageons l'avis du groupe socialiste. La droite a demandé un troisième débat sur la proposition PR-859 concernant l'Usine, et nous entendons bien le mener maintenant. En ce qui concerne les objets que M. Pagani aimerait traiter prioritairement, nous sommes prêts à le suivre, sauf pour le rapport PR-832 A sur Artamis, dont nous ne sommes pas disposés à discuter ce soir. Si le magistrat sort cet objet du lot, nous accepterons l'urgence demandée sur les deux rapports restants, à condition d'en parler après le troisième débat sur l'Usine.

M. Adrien Genecand (R). Je me joins à la demande de M. Wisard en ce qui concerne le retrait de l'urgence du rapport PR-832 A sur Artamis, mais également du rapport PR-816 A sur le contrat de quartier des Grottes. En résumé, nous n'accepterons que l'urgence du rapport PR-820 A.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je mettrai aux voix ces trois urgences séparément. Mais sachez que nous les traiterons après le troisième débat sur la proposition PR-859 concernant l'Usine, ce qui prolongera notre séance au-delà de 23 h – à moins que vous n'avanciez à une vitesse supersonique!

Mise aux voix, l'urgence du rapport PR-816 A est acceptée par 34 oui contre 32 non (2 abstentions).

Mise aux voix, l'urgence du rapport PR-832 A est refusée par 45 non contre 17 oui (3 abstentions).

Mise aux voix, l'urgence du rapport PR-820 A est acceptée par 35 oui contre 31 non (3 abstentions).

8. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-859)¹.

Troisième débat

La présidente. Nous avons reçu un amendement de M^{me} Figurek et MM. Holenweg et Buschbeck, visant à porter le crédit à 222 222 francs:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 222 222 francs destiné...»

M. Alexandre Wisard (Ve). Madame la présidente, il me semblait que cet amendement avait été retiré en deuxième débat...

La présidente. Oui, il a été retiré en deuxième débat et il est redéposé en troisième débat par M^{me} Figurek et MM. Holenweg et Buschbeck. Je tiens cet amendement à votre disposition, Monsieur Wisard!

M. Alexandre Wisard. Avec la technologie de communication moderne, nous avons tous des ordinateurs, mais les gens ne sont même pas foutus de venir discuter à deux mètres de leur pupitre! Enfin, ce n'est pas grave...

J'interviens sous le contrôle de mes éminents collègues et amis chefs de groupe de l'Alternative, M^{me} Wenger et M. Deshusses. Je ne parlerai pas de la proposition PR-859. Nous avons déjà mené ce débat deux fois, cela suffit! Depuis six mois, l'Entente nous a déjà balancé un troisième débat – le plus souvent inutile – à six reprises au moins. Par conséquent, nous n'interviendrons plus sur cet objet, car tout a déjà été dit à son sujet au sein de ce parlement. (*Applaudissements.*)

¹ Proposition, 5204.

M. Alexis Barbey (L). Très honnêtement, j'étais assez fatigué, tout à l'heure, pour avoir envie d'aller me coucher et donc de passer directement au vote sur la proposition PR-859... Mais, après ce que vient de dire M. Wisard, il me faut lui rappeler que, quand l'Entente demande un troisième débat, ce n'est pas juste pour faire un baroud d'honneur... (*Brouhaha.*) Je n'ai pas dit que ce n'était pas pour cela, mais que ce n'était pas seulement pour cela! C'est aussi pour rappeler les arguments qui nous ont amenés à refuser – ou, le cas échéant, à accepter – un objet à propos duquel nous sommes en désaccord avec l'Alternative.

La gauche a une espèce de désir malveillant de faire croire que nous sommes contre le côté artistique, créatif et récréatif de l'Usine, parce que nous n'acceptons pas certains investissements liés à cet endroit et à son anniversaire. Ce n'est pas du tout le cas! Nous estimons que les jeunes ont droit comme tout le monde à des espaces récréatifs. En revanche, dans le cas de l'Usine, son fonctionnement entraîne des nuisances sonores auxquelles il faut remédier. Nous savons que l'Usine peut, par moments, faire certains efforts dans ce sens, mais cela n'empêche pas tout le quartier de souffrir gravement des différentes manifestations qui s'y déroulent.

Voilà pourquoi la droite n'est pas favorable à l'organisation de nouvelles fêtes à cet endroit, ni à la célébration de l'anniversaire de cette institution qui ne vit que grâce aux deniers publics. Je rappelle que, lorsqu'elle a besoin de financement, elle refuse de faire les démarches nécessaires pour voir si des privés seraient d'accord de la soutenir. C'est donc une institution qui, de notre point de vue, vit sur un oreiller de paresse en dehors des réalités démocratiques et politiques genevoises. Dans notre ville, tout ne se fait pas uniquement avec de l'argent public!

Tant que cette évidence ne sera pas admise par l'Usine – je signale au passage que les autres acteurs culturels de notre cité l'ont, quant à eux, très bien comprise – il n'y a pas de raison que la Ville lui offre des conditions qu'elle refuse à d'autres. Il n'est pas juste que certains doivent faire l'effort de rechercher des financements privés et d'autres pas.

Par souci d'égalité de traitement et pour préserver la tranquillité du quartier concerné, ainsi que pour des raisons déjà largement évoquées lors des précédents débats concernant l'Usine, nous refuserons la proposition PR-859. Je conviens avec vous que nous avons déjà parlé de tout cela, Monsieur Wisard, mais je rappelle quand même nos motivations. En effet, il se pose des problèmes de sécurité et de crédibilité liés aux installations que l'Usine veut aménager pour son anniversaire, ce qui nous conforte dans notre décision de refuser le crédit demandé.

Je le répète, nous n'adoptons pas cette position par défi vis-à-vis de l'Usine, mais au contraire pour lui demander de faire certains efforts. Elle ne peut se contenter de se vouer à la création artistique dans son coin, pour ne plaire

qu'à une partie des gens aux frais de tout le monde. Que l'Usine fasse l'effort de chercher des soutiens financiers auprès des milieux qui l'apprécient, et qu'elle offre pour son anniversaire une fête susceptible de s'adresser à toute la ville de Genève dans de bonnes conditions de sécurité; alors – et seulement alors – nous la soutiendrons.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Cet amendement qui demande de porter le crédit demandé à 222 222 francs, sous prétexte que l'Usine fête ses 22 ans, a été retiré hier à l'issue du premier débat. M. Holenweg s'est même payé le luxe de dire – je cite ses propos: «Je retire cet amendement, mais nous nous sommes bien amusés.» Il y a donc des partis qui s'amusent avec l'argent du contribuable – avec l'argent d'autrui! Grand bien leur fasse... Pour ma part, j'en avais alors appelé à la responsabilité des socialistes et des Verts, qui sont des partis gouvernementaux.

Mais rien n'y fait! Aujourd'hui, ils continuent à s'amuser en redéposant cet amendement en troisième débat! M. Holenweg a tout le temps pour s'amuser, n'est-ce pas! Il a même toute la nuit devant lui, avec ses habitudes nocturnes! Mesdames et Messieurs, à notre avis, ce n'est pas comme cela que l'on fait de la politique. La politique est quelque chose de sérieux. J'espère que M. Wisard, qui s'étonnait tout à l'heure que cet amendement soit redéposé en troisième débat, ainsi que M. Deshusses qui, j'en suis sûr, s'en étonne lui aussi – parce qu'il est un honnête homme! – parviendront à raisonner leur collègue. En effet, M. Holenweg a décidément fait preuve, dans ce débat, d'une immaturité flagrante!

M. Pascal Holenweg (S). J'hésite entre deux attitudes, car les plaidoyers de M. Lathion sont à peu près aussi convaincants que les litanies de la Vierge au XIV^e siècle. Cependant, l'amendement que nous avons déposé en deuxième débat et reproposé en troisième débat ayant rempli son rôle, il est logique de le retirer. En effet, il ne sert plus à grand-chose, sinon à nous faire plaisir – mais nous n'avons apparemment pas les mêmes plaisirs que le Parti démocrate-chrétien, ce qui me rassure! Je m'en tiendrai donc à cette première attitude.

Nous avons utilisé la méthode de l'amendement pour exprimer un certain nombre de choses qu'il nous a permis de dire, elles ont été entendues et le débat est clos. Cet amendement ayant cessé de jouer son rôle, nous le retirons.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau en prend acte.

M. Alexis Barbey (L). Tout à l'heure, je suis intervenu quant au fond, mais j'ai maintenant une remarque à faire concernant la forme. Qu'est-ce que c'est que ce Conseil municipal où l'on réintroduit encore et encore des modifications urgentes dix minutes avant la fin de la séance – ou, plutôt, de la session – quand bien même elles ont été refusées au préalable? C'est absolument intolérable! C'est un abus de démocratie commis par certains, ici – et ils savent très bien de qui je veux parler! Le résultat, c'est que nous sommes pris en otages...

La présidente. Monsieur Barbey, je suis désolée de vous dire que vous êtes hors sujet! Nous en sommes au troisième débat sur la proposition PR-859, et je vous saurai gré de vous en tenir à cela.

M. Alexis Barbey. Je suis en plein dans le sujet, Madame la présidente!

La présidente. Mais bien sûr que non, Monsieur Barbey! Vous parlez d'urgences intolérables, alors que nous en sommes au troisième débat sur l'Usine demandé par vos rangs!

M. Alexis Barbey. J'ai parlé d'abord du fond, et je parle maintenant de la forme. Je reste absolument ferme par rapport à mes convictions: ces abus dans l'ordre du jour sont intolérables! (*Brouhaha.*)

La présidente. Monsieur Barbey, s'il vous plaît!

M. Alexandre Chevalier (L). Madame la présidente, l'abus que M. Barbey a déploré, c'est la décision de M. Holenweg de redéposer à la dernière minute un amendement qu'il avait retiré lors du premier débat. Nous parlons bien de cet amendement-là, donc nous ne sommes pas du tout hors sujet!

La présidente. Cet amendement vient d'être retiré, Monsieur Chevalier!

M. Alexandre Chevalier. Quoi qu'il en soit, la méthode utilisée est singulière! Cela démontre bien, comme l'a dit M. Barbey, qu'il y a dans cette affaire une prise en otage des deniers de la population. Certains ici se fichent du coût

de cet amendement pour le contribuable qui financera l'anniversaire de l'Usine! En fait, le but de la gauche est de divertir son électorat, comme elle le fait depuis deux jours – en l'occurrence, il s'agit ici du *corps business* du groupe des Verts – afin que les gens qui fréquentent l'Usine votent pour la majorité Alternative aujourd'hui chancelante! (*Brouhaha.*)

Il s'agit là d'un simple jeu politique, qui ne profite nullement au bien-être des citoyens. En effet, Mesdames et Messieurs de la gauche, si vous vous souciez du bien-être de vos concitoyens, dans ce débat sur l'Usine, vous prendriez en compte également les besoins des riverains! Vous parleriez des nuisances sonores occasionnées par le fonctionnement de cette institution! Vous évoquez à longueur de soirée, dans cette enceinte, les normes fédérales en matière de bruit et de pollution de l'air qui devront être respectées dans les années à venir, et vous ne dites rien quand ces problèmes se posent à l'Usine! Si vous voulez vraiment améliorer la qualité de vie à Genève – la qualité de ville, devrais-je dire – commencez par imposer la réduction des nuisances sonores autour de l'Usine!

La présidente. ...et peut-être dans cette enceinte, Monsieur Chevalier!

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 38 oui contre 29 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2011, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, Association L'Usine.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture des crédits suivants, destinés à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes:

- **crédit d'un montant de 185 000 francs destiné à l'étude du projet d'aménagement de la place des Grottes sous la forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains;**
- **subvention d'un montant de 250 000 francs destinée à financer la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures (PR-816 A)¹.**

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-816 a été renvoyée à la commission de l'aménagement lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2010. La commission s'est réunie les mardis 9 et 30 novembre 2010, sous la présidence de M. Adrien Genecand. Les notes de séances ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 9 novembre 2010

Audition de M^{mes} Isabelle Charollais, directrice du département des constructions et de l'aménagement, Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement

¹ Proposition, 1392. Motion d'ordre, 5494.

urbain et de la mobilité, Virginie Todeschini, coordinatrice chargée de projet au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Philippe Mongin, adjoint de direction technique au département des constructions et de l'aménagement

M. Mongin a commencé par rappeler que le concept de contrats de quartier fait partie du programme de législation adopté en 2007 et que ses buts sont multiples:

- responsabiliser les habitants d'un quartier;
- améliorer la communication entre les habitants et l'administration;
- chercher un consensus au sein d'un quartier;
- promouvoir des méthodes de travail plus transversales au sein de l'administration.

L'idée est de partir des besoins d'un quartier pour déboucher sur un programme et des objectifs communs, tout en restant conscient que, si le quartier est le lieu de propositions, les décisions finales restent en main de l'administration et du Conseil municipal. Les premières expériences ont d'ailleurs démontré qu'un tel processus a permis une prise de conscience des habitants et une meilleure connaissance des rouages de l'administration.

Concernant le choix des Grottes comme quartier test, M. Mongin l'a expliqué par le fait que ce quartier a une identité bien définie et un dynamisme social, mais aussi en raison de problèmes connus comme du trafic de transit et des accès piétonniers aux écoles coupés.

A relever que, si le projet présenté ici porte sur deux crédits, d'autres réalisations ont déjà pu être concrétisées car ne nécessitant pas de budget ou alors minime. Exemple: accélération de la fermeture de la rue des Grottes, mise à disposition du local de la Palette, etc.

Concernant le premier projet d'arrêté, les 185 000 francs pour la place des Grottes, M. Mongin a rappelé qu'il s'agit là d'un lieu central très important pour le quartier, que c'est le lieu de passage entre le haut et le bas du quartier et, surtout, qu'il accueille de nombreux événements. Si une partie est fermée aux véhicules, la circulation autour de la place reste dangereuse. Sa fermeture s'inscrit d'ailleurs dans une étude de circulation plus large du Conseil administratif.

Le but de cet arrêté est double:

- une piétonnisation plus large de la place;
- l'amélioration de la sécurité et de l'aménagement.

L'objectif final étant de conforter la centralité de la place et d'en faire l'emblème de la collaboration entre habitants et administration, qui collaborent au sein d'un atelier urbain.

Quant au second projet d'arrêté, les 250 000 francs pour le pavillon bleu, M. Mongin a expliqué que cette idée est née du constat que les locaux associatifs du quartier sont tous saturés et que la demande pour de nouvelles structures est très forte. Le pavillon bleu étant à disposition, l'idée est apparue de l'implanter à la Cité-de-la-Corderie afin de combler la demande de locaux et d'occuper ce lieu qui a été laissé à l'abandon. L'idée est réellement d'avoir là un équipement simple et transitoire, une sorte de «boîte vide» que chacun pourra s'approprier selon ses besoins. Quant à sa gestion, elle sera confiée aux habitants et devra rester très souple.

Durant la séance des questions qui a suivi, les commissaires ont encore appris que:

- le pavillon bleu est prévu comme une installation transitoire et son aménagement restera donc sommaire;
- si l'on construisait du neuf, le projet serait plus cher, car il faudrait se plier à de nombreuses normes;
- l'occupation de la Cité-de-la-Corderie devrait amener plus de sécurité;
- le pavillon bleu a encore une durée d'existence de cinq à dix ans.

Séance du 30 novembre 2010

Audition de MM. Jean-Pierre Balmer, président de la commission de coordination du contrat de quartier des Grottes, Sébastien Cramer, vice-président de la commission de coordination du contrat de quartier des Grottes, Alen Miranda, membre du groupe de travail «lieux de rencontre et de cultures», et Augustin Guardiola, président du comité de l'association Pré en bulle

M. Balmer a commencé par rappeler que les premières séances de travail des participants du contrat de quartier ont très vite abouti à un constat: le manque de locaux socioculturels. L'activité associative du quartier est très riche, les locaux surchargés, ce qui a créé une demande énorme et urgente. Il a ajouté que, depuis quelque temps, le quartier observe la remontée vers lui des dealers chassés des Pâquis par les opérations de police, ce qui ajoute à l'urgence d'action et d'impératif d'occupation des espaces; l'installation du pavillon bleu allant parfaitement dans ce sens.

M. Guardiola a expliqué que Pré en bulle, association nomade, a, à plusieurs reprises, fait des demandes et des démarches auprès de la Ville pour obtenir des locaux. Toujours en vain jusqu'à présent. Il a également relevé qu'il est particulièrement difficile de faire passer des projets concernant les adolescents, car il y a systématiquement des oppositions de la population et parfois même de la Ville. Mais l'association ne baissant pas les bras, ses membres ont décidé de participer

aux travaux du contrat de quartier et voient le projet du pavillon bleu comme une excellente proposition.

M. Cramer a précisé que les jeunes attendent depuis longtemps un lieu pour s'exprimer et organiser différentes manifestations. Le pavillon bleu serait un premier pas dans la concrétisation de ces attentes. Quant au lieu choisi de la Cité-de-la-Corderie, il lui tient à cœur, car cela permettrait de rendre cet espace plus convivial. Certes, les CFF ont bloqué le projet de réaménagement des Grottes, mais pour M. Cramer ce n'est pas une raison de baisser les bras et de ne rien faire.

Durant la séance des questions qui a suivi, les commissaires ont encore appris que:

- au départ sceptiques, les habitants qui ont participé ont vu la mobilisation que cela entraînait et sont devenus des partisans de la démarche contrat de quartier et impliqués dans toutes les étapes;
- il est nécessaire que tout ce travail aboutisse à des réalisations rapides, sans quoi la mobilisation risque de retomber;
- le fonctionnement du contrat de quartier est très simple et bien intégré par tous les habitants, qui sont tenus au courant par des affichages;
- ce type de contrat est possible dans tous les quartiers de la ville;
- la collaboration entre l'administration et les habitants crée une synergie et une économie d'énergie intéressantes.

Discussion et vote

Les socialistes ont tenu à relever l'engagement des différents acteurs du quartier qui ont tous montré l'intérêt qu'ils avaient à participer à une telle démarche. Ils se sont dit persuadés que d'autres quartiers de la ville devraient en tirer des enseignements intéressants.

Pour le Parti démocrate-chrétien, même si l'expérience peut sembler intéressante, la généralisation de tels contrats de quartier à travers toute la ville engendrerait une multiplication du nombre de fonctionnaires et favoriserait certaines personnes, ce qui n'est pas admissible.

Les Verts rejoignent la position des socialistes. Ils sont rassurés par ce qu'ils ont entendu de l'administration et des habitants, dont la collaboration a engendré une économie de moyens et de ressources. Certes, le coût du pavillon bleu ne les laisse pas insensibles, mais l'urgence de la situation justifie cela.

A gauche toute! s'est dit satisfait de constater que la démocratie de quartier a pu être démontrée par cette expérience et espère qu'elle sera répétée ailleurs.

Pour les libéraux, la Ville n'a pas choisi la bonne solution. Pour eux, le coût

est trop élevé et le résultat mauvais. Ce n'est pas à la Ville de supporter à bout de bras les associations de quartier.

Pour l'Union démocratique du centre, le coût du pavillon bleu n'est pas acceptable et c'est pourquoi elle ne votera pas cette proposition.

Pour les radicaux, c'est aux élus que revient le rôle de relayer les demandes et les attentes de la population. Certes, les habitants auditionnés étaient ravis, car leurs projets ont avancé rapidement. Mais, pour les radicaux, cela relève de l'inégalité, car on favorise certaines personnes au détriment d'autres.

Remarque à laquelle les Verts ont rappelé que les inégalités existent déjà et que, en généralisant les contrats de quartier à travers toute la ville, on met en place un moyen pour les diminuer.

Mise au vote, la proposition PR-816 est acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 3 non (1 DC, 1 UDC, 1 L). *(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification en deuxième débat.)*

M. Adrien Genecand, président de la commission de l'aménagement (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai largement plus à dire que je ne puis le faire en quelques secondes – j'aurais plutôt besoin de deux fois dix minutes! Comme il est tard, je vous propose de passer tout de suite au troisième débat.

La présidente. C'est particulier comme déclaration de président de commission...

Je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Sandrine Burger, qui ne la prend pas... J'ouvre le premier débat et je passe la parole à M. Adrien Genecand...

Premier débat

M. Adrien Genecand (R). Madame la présidente, puisque vous vous permettez de faire une remarque que je trouve personnellement déplacée, je vous explique pourquoi je suis obligé d'en arriver là. Tout le monde est fatigué. M. Pagani a affirmé que ce point pouvait être traité rapidement, sous prétexte que la proposition PR-816 aurait été votée à l'unanimité en commission de l'aménagement; c'est absolument faux! C'est pourquoi, afin d'éviter de perdre du temps là-dessus, je demande directement le troisième débat, qui aura lieu lors de la prochaine session plénière et qui nous permettra alors de vraiment nous exprimer au sujet du contrat de quartier des Grottes.

La présidente. Monsieur le président de la commission de l'aménagement, vous demanderez le troisième débat en temps voulu, si vous le jugez utile.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Si j'ai demandé l'urgence sur le rapport PR-816 A, Monsieur Genecand, c'est pour remercier la population des quartiers populaires que vous semblez ignorer en demandant le troisième débat. Mon objectif est de faire en sorte qu'elle puisse obtenir rapidement satisfaction. Je rappelle que nous travaillons depuis une année et demie avec les habitants des Grottes, qui se sont mobilisés pour prendre en charge l'aménagement de leur quartier avec détermination. Il en va d'ailleurs de même dans d'autres quartiers, à Saint-Gervais, aux Pâquis et aux Eaux-Vives. Nous avons donc une relation particulièrement riche avec ces citoyens.

Si vous estimez, Monsieur Genecand, que la réponse que nous voulons donner à leurs attentes par le biais de la proposition PR-816 est inadéquate et doit traîner en longueur, c'est votre responsabilité! La nôtre est de faire en sorte que les citoyens genevois puissent enfin avoir des relations correctes avec les autorités politiques et ce parlement, en vue d'obtenir rapidement les réponses qu'ils attendent. Je prends acte de votre attitude à cet égard, et j'en tirerai les conclusions qui s'imposent. J'imagine que, au moment de mettre leur bulletin de vote dans l'urne, ces personnes-là sauront qui défend leurs intérêts et qui ne les défend pas!

M. Adrien Genecand (R). Monsieur Pagani, nul doute que les habitants des Grottes, vu l'accueil qu'ils vous ont réservé lors de la présentation de votre projet de construction de logements, sauront quel bulletin de vote glisser dans l'urne...

J'estime que cet objet nécessite un débat de fond impossible à mener dans le cadre d'une urgence imposée de force à 23 h, et je pense que la majorité de l'Entente est du même avis que moi. La proposition PR-816 mérite une vraie discussion que nous ne pouvons pas avoir maintenant dans de saines conditions, c'est pourquoi nous la repoussons à la prochaine session.

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je signale à mon tour que M. Pagani s'est trompé en affirmant que la commission de l'aménagement avait accepté la proposition PR-816 à l'unanimité. Tel n'a pas été le cas! J'ajoute qu'il est également faux de dire qu'elle est en traitement depuis un an et demi, car elle n'a été déposée qu'en juillet 2010. Or, le Conseil administratif sait bien que le Conseil municipal ne travaille pas durant

l'été, raison pour laquelle cet objet n'a été renvoyé en commission qu'au mois de septembre 2010, c'est-à-dire il y a quatre mois. Je vous laisse les compter sur vos doigts, Monsieur Pagani! Mais nous en sommes bientôt à cinq mois de délai, et je comprends que cela vous devienne insupportable...

Nous devons discuter sérieusement de l'aménagement de la place des Grottes, et surtout de la réhabilitation de ce vieux conteneur bleu qui traînait devant un musée et qu'il faudrait refaire intégralement... Si vous n'avez pas lu le rapport PR-816 A dans ce sens, j'en suis désolé, Monsieur le magistrat, mais on peut bien imaginer qu'il vaut la peine de s'interroger sur un investissement de 250 000 francs pour un aménagement urbain de ce genre-là.

Votre affirmation selon laquelle nous étions tous d'accord de voter ce crédit en commission étant fausse, elle nous impose de débattre de ce point au sein de ce plénum afin d'informer tout un chacun des sommes qui seront dépensées et à quoi elles serviront. Je regrette que la majorité du Conseil municipal ait voté l'urgence du rapport PR-816 A, et je lui propose plutôt de réfléchir tranquillement à cet objet en attendant de poursuivre ce débat une autre fois.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai vraiment l'impression que nous sommes là pour servir la campagne électorale de M. Pagani en écoutant ses vibrants accents sur la défense des citoyens des Grottes et des quartiers défavorisés!

Madame la présidente, vous direz au magistrat qu'il ferait mieux de consulter ses troupes! Elles savent très bien qu'il ne sert à rien de forcer le traitement d'un point par une urgence inadéquate. Ainsi, le projet d'arrêté PA-104, bien que voté tout à l'heure dans la précipitation, ne pourra pas être appliqué avant un débat ultérieur; les manœuvres de la gauche pour imposer son acceptation ce soir n'auront donc servi à rien!

Par conséquent, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, mettez-vous d'accord pour que nous puissions traiter les objets qui vous tiennent à cœur dans les délais impartis, et cessez de nous faire perdre du temps en demandant toutes ces urgences. Il s'est passé la même chose au mois de décembre dernier lors du débat budgétaire, et vous continuez à vous livrer au même exercice! Je constate que des partis de gauche gouvernementaux et responsables comme les Verts et les socialistes suivent la tête dans le sac ce genre d'initiatives d'A gauche toute! C'est vraiment déplorable!

A cause de vous, nous perdons notre temps à discuter en urgence de points au sujet desquels nous ne pouvons rien faire ce soir, alors que nous aimerions tous être en train de dormir pour récupérer nos forces, car demain nous travaillons!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 39 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 37 oui contre 31 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 185 000 francs destiné à l'étude d'un projet d'aménagement de la place des Grottes, sous forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 185 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs sous forme de subvention, destiné à financer le transfert, l'installa-

tion et la mise en service du pavillon bleu situé dans la cour du Musée d'ethnographie en vue de l'installer dans le périmètre de l'îlot 5-7 des Grottes, à proximité de la rue Cité-de-la-Corderie, pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

M. Adrien Genecand (R). Madame la présidente, je demande le troisième débat...

La présidente. Etes-vous suivi par un tiers au moins de cette assemblée, Monsieur Genecand? (*Plus du tiers des conseillers présents lèvent la main.*) C'est le cas. Le troisième débat aura donc lieu lors de nos séances plénières du mois de mars.

10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 559 000 francs destiné à l'entretien des équipements de sécurité des sorties de secours des couvertures des voies CFF de Saint-Jean (PR-820 A)¹.

Rapport de M. Guy Dossan.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, a traité de l'objet cité en titre dans sa séance du 1^{er} décembre 2010. Les notes de séance étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie.

¹ Proposition, 2381. Motion d'ordre, 5494.

Séance du 1^{er} décembre 2010

Audition de MM. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil (GCI), Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du GCI, Giosué de Marco, ingénieur au GCI, et Gennaro Miele, ingénieur au Service de l'énergie

En préambule, M. Mégevand rappelle que la couverture des voies CFF de Saint-Jean fait 850 mètres et qu'elle a été réalisée il y a vingt ans. La bifurcation vers la station de Lancy-Pont-Rouge faisant partie du projet CEVA, la circulation ferroviaire sera accrue, ce qui augmentera d'autant les risques d'accidents. De par la convention liant la Ville de Genève aux CFF, il appartient à la Ville d'assurer le renouvellement des équipements des issues de secours et d'en assurer le bon fonctionnement.

M. de Marco indique qu'il y a sept issues de secours disséminées en quinconce sur le parcours de la couverture de Saint-Jean. Une évacuation depuis les voies ferrées, en remontant jusqu'à la surface, dure une minute, pendant laquelle les éclairages de secours s'allument à l'ouverture des portes antipanique et des feux à éclats balisent le chemin. Simultanément, une information est envoyée aux CFF afin que les voies soient éclairées. Ces éléments, couplés avec les procédures d'alarme et de secours coordonnées depuis la centrale CFF, sont connectés à un poste de contrôle local et à des automates et onduleurs qui leur assurent la fourniture en énergie en cas de défaillance du réseau électrique.

En 2009, un rapport d'audit sur ces appareils, qui approchent de leur fin de cycle (~ vingt ans), a mis en évidence huit points de dysfonctionnement. Le rapport signale en particulier le surdimensionnement de ces appareils, leur vétusté, les pannes qui surviennent pendant les essais, le coût de leur entretien, leur coût en énergie et la mauvaise ventilation des locaux qui les abritent. La nécessité de mettre aux normes les extincteurs et les feux à éclats a aussi été signalée.

Le plus gros investissement de la proposition concerne le remplacement des onduleurs et automates actuels par un nouveau groupe électrogène, qui sera installé dans les locaux de l'issue de secours N° 4, et par des micro-automates et micro-onduleurs neufs. M. de Marco précise que l'investissement de départ est important, mais que les nouveaux appareils fonctionneront pendant trente ans et leur entretien et leur maintenance seront moins onéreux, alors que les appareils actuels nécessitent des changements réguliers des batteries et que, de plus, les pièces de rechange se font rares.

Un commissaire libéral demande si les exigences de protection des personnes âgées et à mobilité réduite ont évolué en vingt ans et si on en tient compte dans la mise à jour des issues de secours. M. de Marco répond que les issues de secours comportent, au-delà de la porte antipanique, un local d'attente qui permet aux personnes à mobilité réduite et aux blessés d'attendre l'arrivée des secours.

Proposition: couverture des voies CFF de Saint-Jean

Un commissaire écologiste s'interroge sur la résistance au feu des portes antipanique. Il s'inquiète de ce qui se passe si une porte ne s'ouvre pas. M. de Marco assure que la protection incendie des issues de secours est bien garantie. Par ailleurs, la protection des personnes est assurée, lorsqu'il y a un incendie, par l'intervention du SIS, qui intervient à l'aide d'un train d'extinction, ainsi que par un système d'arrosage par sprinkler. M. Mégevand précise que le SIS entre en action dans un délai de trente minutes dès le déclenchement de l'alarme depuis la centrale des CFF.

Une commissaire socialiste demande s'il s'est déjà produit un incendie sous les couvertures des voies. Il lui est répondu par la négative.

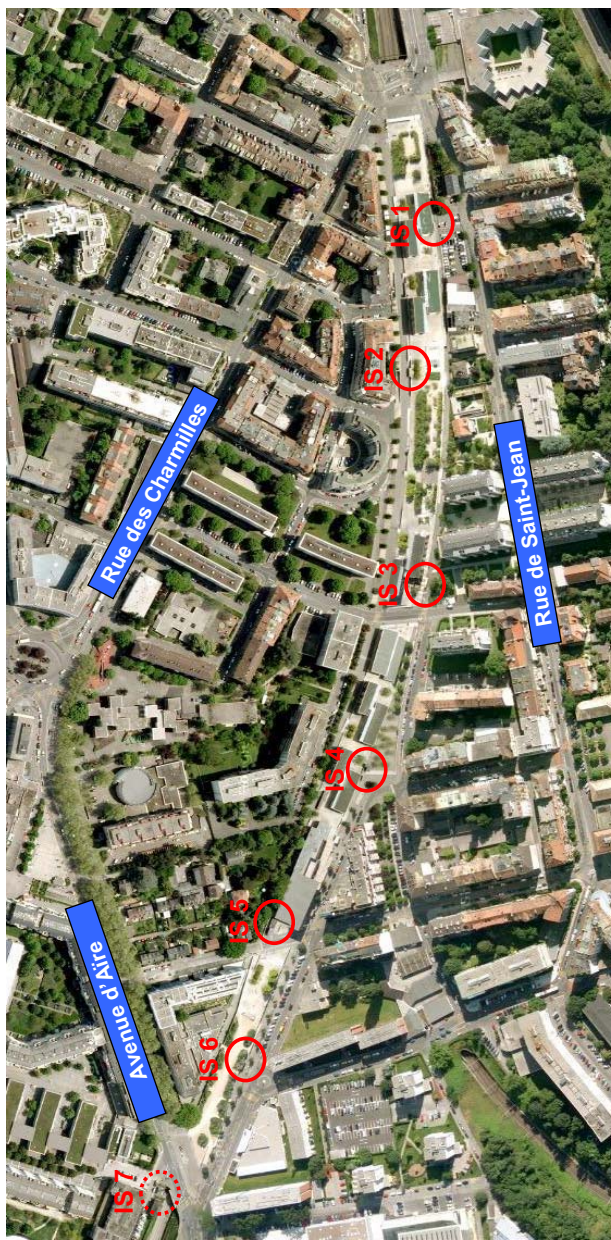
Un commissaire démocrate-chrétien souhaite savoir s'il y a de fausses alertes. M. de Marco répond que, régulièrement, des jeunes ou des personnes sans domicile fixe qui cherchent un refuge s'aventurent dans les issues de secours. M. Miele tient à préciser que l'ouverture des portes antipanique ne déclenche toutefois pas à elle seule la procédure d'alarme, pour laquelle il faut d'autres détecteurs et indices convergents. Seul l'éclairage de l'issue de secours est mis en marche à l'ouverture des portes. M. Miele précise encore que, avec ou sans CEVA, il aurait fallu changer ces équipements, parmi lesquels les onduleurs, qui ont déjà fonctionné beaucoup plus longtemps que prévu.

L'objet ayant été très bien expliqué, il ne suscite ni demande d'information ni discussion. Aussi, arrivée au terme de l'étude sur la proposition PR-820, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres, d'accepter l'arrêté ci-après. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes: – plan de situation
– conclusion du rapport d'audit



SITUATION





PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT ACTUEL

Conclusion du rapport d'audit 2009

1. Installations et équipements électriques surdimensionnés
1. Système vétuste et vulnérable en cas de disfonctionnement
1. Essais de fonctionnement générateurs de panne
1. Entretien coûteux
1. Système gourmand en énergie
1. Mauvaise ventilation des locaux
1. Mise en conformité nécessaire par rapport aux normes de protection incendie en vigueur
1. Défaut de balisage des chemins de fuite

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2011 (soir)
Proposition: couverture des voies CFF de Saint-Jean

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (66 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 559 000 francs destiné à l'entretien des équipements de sécurité des sorties de secours des couvertures des voies CFF de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 559 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

11. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les projets d'arrêtés suivants:

- PA-126, de MM. Rémy Burri et Alexandre Chevalier: «Règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève»;
- PA-127, de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier et Martine Sumi: «Indemnités 2011-2015 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge»;

ainsi que les motions et la résolution suivantes:

- M-963, de M^{mes} Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Christiane Olivier, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Martine Sumi, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Endri Gega, Pascal Holenweg, Christian Lopez Quirland, Roger Michel et Thierry Piguet: «Respect des droits des travailleuses et travailleurs de Ronin Primeurs, maintenant!»;
- M-964, de MM. Christophe Dunner, Benaouda Belghoul, Mathias Buschbeck, Alain de Kalbermatten, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Alexandre Wisard et M^{me} Maria Casares: «Pour une petite enfance plus écologique (langes)»;
- M-965, de M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg et Jacques Hämmerli: «Pour une réelle visibilité de l'enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine»;
- M-966, de MM. Georges Queloz, Armand Schweingruber, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe, Simon Brandt, Benaouda Belghoul, Alpha Dramé, Christophe Buemi, M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung et Odette Saez: «Pour la sécurité des piétons face aux chantiers sur le domaine public»;
- R-144, de M. Pascal Holenweg et M^{me} Maria Casares: «Nouvelle loi sur le chômage, suppression du RMCAS: poursuivons l'effet domino».

12. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation I-228, de *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*: «Pourquoi privilégier la polémique plutôt que soutenir la diffusion de l'engagement culturel de *M^{me} Anne Bisang*, directrice de la Comédie, et de son équipe?»

13. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-351, de *M. Grégoire Carasso*: «Les promesses de maintien de l'Alhambra doivent être tenues!»;
- QE-352, de *M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz*: «Consultation fédérale sur les trois projets de centrales nucléaires»;
- QE-353, de *M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Ariane Arlotti, Maria Casares* et *M. Mathias Buschbeck*: «Le hockey féminin dans Genève Futur Hockey»;
- QE-354, de *M. Pierre Rumo, M^{mes} Marie-France Spielmann* et *Salika Wenger*: «Musée d'art et d'histoire: une éthique élastique?»

Mesdames et Messieurs, avant de clore cette séance, je souhaite bonne chance à celles et à ceux d'entre vous qui se présentent aux élections municipales de mars prochain!

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5442
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5442
3. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 octobre 2010 de M ^{me} Charlotte Meierhofer, intitulée: «Caissettes à journaux?» (QE-338).	5442
4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 novembre 2008 de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Véronique Paris, Anne Carron-Cescato, Catherine Gaillard, Florence Kraft-Babel et M. Jacques Baud, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2009, intitulée: «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!» (M-837).	5444
5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 mars 1998, sur la pétition intitulée: «Déménagement de l'Ondine genevoise de l'école des Casemates» (P-69)	5445
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 janvier 2010 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Jacques Hämmerli, M ^{mes} Odette Saez, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel, acceptée par le Conseil municipal le 27 avril 2010, intitulée: «Suivons les conclusions du forum Gesport: pour un soutien accru au mouvement Genève Futur Hockey» (M-899)	5446
7. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 avril 2010 de M ^{me} Salika Wenger, renvoyé en commission le 29 juin 2010, intitulé: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides» (PA-104 A)	5465
8. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-859). Troisième débat	5496

9. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture des crédits suivants, destinés à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes:
- crédit d'un montant de 185 000 francs destiné à l'étude du projet d'aménagement de la place des Grottes sous la forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains;
 - subvention d'un montant de 250 000 francs destinée à financer la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures (PR-816 A). 5501
10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 559 000 francs destiné à l'entretien des équipements de sécurité des sorties de secours des couvertures des voies CFF de Saint-Jean (PR-820 A) 5509
11. Propositions des conseillers municipaux 5515
12. Interpellations 5516
13. Questions écrites 5516

La mémorialiste:
Marguerite Conus

